

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



**ANGOLA**

**DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS (DSP) AXE  
SUR LES RESULTATS  
2005-2007**

**DEPARTEMENT DES OPERATIONS PAR PAYS  
REGION CENTRE  
Octobre 2005**

## TABLE DES MATIERES

	Nbre de Pages
Equivalences monétaires, Annexes, Sigles et Abréviations et Résumé analytique	i-viii
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II. CONTEXTE DU PAYS</b>	<b>3</b>
2.1 Contexte politique	3
2.2 Questions liées au contexte macro économique et structurel	4
2.3 Questions liées au contexte sectoriel	8
2.4 Questions transversales prioritaires	11
2.5 Questions de pauvreté et questions liées au contexte social	15
2.6 Perspectives économiques à moyen terme et environnement externe	17
2.7 Climat des affaires et questions affectant le secteur privé	20
<b>III. PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME</b>	<b>21</b>
3.1 Principaux éléments du programme gouvernemental de développement	19
3.2 Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme	23
3.3 Cadre de partenariat	24
3.4 Enjeux et risques	25
<b>IV. STRATEGIE D'AIDE DU GROUPE DE LA BANQUE</b>	<b>26</b>
4.1 Contexte du pays et sélectivité stratégique	26
4.2 Gestion du portefeuille et enseignements tirés du DSP antérieur	27
4.3 Cadre de résultats du DSP	26
4.4 Piliers et centres d'intérêt du DSP	31
4.5 Dimension régionale de l'aide du groupe de la Banque	35
4.6 Aide du groupe de la Banque : allocations des ressources en fonction de la performance, critères de performance et activités autres que les prêts	36
4.7 Partenariat et harmonisation	34
<b>V. SUIVI ET EVALUATION AXES SUR LES RESULTATS</b>	<b>38</b>
5.1 Suivi des résultats du DSP et de la performance du groupe de la Banque	38
5.2 Gestion des risques	38
5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays	39
<b>VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>39</b>
6.1 Conclusions	39
6.2 Recommandations	40

**EQUIVALENCES MONETAIRES**  
**( Mars 2005)**

1 UC	=	1,40086 \$EU
1 UC	=	106,068 Kz
1\$EU	=	75,716 Kz

**EXERCICE BUDGETAIRE**  
1er juillet au 30 juin

**POIDS ET MESURE**  
Système métrique

**Annexes**

Annexe I	:	Opérations du Groupe de la Banque
Annexe II	:	Matrice du cadre logique du DSP
Annexe III	:	Indicateurs socio-économiques
Annexe IV	:	Objectifs du millénaire pour le développement
Annexe V	:	Indicateurs macroéconomiques
Annexe VI	:	Comptes nationaux à prix constants
Annexe VII	:	Opérations Financières de l'Etat
Annexe VIII	:	Situation monétaire
Annexe IX	:	Balance des paiements
Annexe X	:	Projections de la balance des paiements
Annexe XI	:	Besoins et sources de financement

**Encadrés**

Encadré 1	:	Principales caractéristiques du pays
Encadré 2	:	Impact de la hausse du prix du pétrole
Encadré 3	:	Caractéristiques de la pauvreté
Encadré 4	:	Récapitulation des principaux éléments du programme gouvernemental
Encadré 5	:	Interventions des bailleurs de fonds par secteur
Encadré 6	:	Consultations sur la stratégie de la Banque

**Tableaux**

Tableau 1	:	Matrice des résultats thématiques
Tableau 2	:	Cadre du DSP axé sur les résultats
Tableau 3	:	Critères et indicateurs de performance

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ANIP	:	Agence nationale de promotion des investissements privés
ADRP	:	Programme de démobilisation et de réintégration en Angola
AEPA	:	Alimentation en eau potable et assainissement
ASCORP	:	Angola Selling Corporation
BAD	:	Banque africaine de développement
BAI	:	Banque angolaise d'investissement
BCI	:	Banque de commerce et d'industrie
BCA	:	Banque commerciale d'Angola
BFA	:	Banque de financement extérieur d'Angola
BNA	:	Banque Nationale d'Angola
BPC	:	Banque populaire de crédit
CNIDH	:	Commission Nationale Intersectorielle de Déménagement et d'Assistance Humanitaire
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CPAR	:	Revue du système de passation des marchés publics
DSP	:	Document de stratégie pays
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EITI	:	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ENDIAMA	:	Entreprise Nationale de Diamant
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FMI	:	Fonds Monétaire International
IBW	:	Institutions de Bretton Woods
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
IDH	:	Indice de Développement Humain
INE	:	Institut National de Statistiques
Kwanza (kz)	:	Unité monétaire d'Angola
LICUS	:	Pays à faible revenu sous stress
MICS	:	Multiple Indicator Cluster Survey
MINEA	:	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINFIN	:	Ministère des Finances
MINPLAN	:	Ministère du Plan
MAPES	:	Ministère de la fonction publique et de la sécurité sociale
MMS	:	Mécanisme Mutuel de Stabilité
MPLA	:	Mouvement Pour la Libération de l'Angola
OMD/MDG	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
PARSP	:	Programme d'appui au renforcement du secteur privé
PEMFAR	:	Revue de gestion des dépenses publiques et de responsabilité financière
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PDDR	:	Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion
PGP	:	Profil de Gouvernance Pays
PIP	:	Programme d'investissement public
PLD	:	Parti Libéral Démocrate
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PMFP	:	Programme de modernisation de gestion des finances publiques
PR	:	Programme de Référence

PRIMA	:	Programme de réforme de l'administration en Angola
PPRR	:	Programme post conflit de réhabilitation et de reconstruction nationale
RDC	:	République Démocratique du Congo
RISDP	:	Programme régional indicatif de développement stratégique
SADC	:	Commission de Développement de l'Afrique Australe
SIGEFI	:	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SONANGOL	:	Société angolaise du pétrole
TSS	:	Stratégie d'assistance intérimaire
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UGP	:	Unité de gestion de projet
UNITA	:	Union nationale pour l'indépendance d'Angola
VAN	:	Valeur actuelle nette
VIH/SIDA	:	Virus de l'immunodéficience humaine

## **RESUME ANALYTIQUE**

### **I. INTRODUCTION**

Le Document de stratégie pays (DSP) axé sur les résultats constitue le nouveau cadre d'élaboration de la stratégie de la Banque avec l'Angola pour la période 2005-2009. Il s'inscrit dans le prolongement et l'approfondissement du dernier DSP : 2002-2004 qui a été approuvé par les Conseils de la Banque en juillet 2003 (ADF/BD/WP/2003/48) et qui a été mis à jour en septembre 2004. Grâce à son lien organique avec le DSRP-I du gouvernement, à son orientation vers la production de résultats tangibles sur la réduction de la pauvreté et mesurables grâce à des indicateurs de suivi-évaluation, le DSP axé sur les résultats est conçu pour servir d'outil de planification et de gestion des interventions de la Banque et un moyen de vérification de leur impact sur les populations pauvres et vulnérables. Cependant, le contexte de l'Angola a présenté quelques difficultés pour l'élaboration dudit DSP. Ces difficultés tiennent essentiellement au fait que le DSRP-I : 2003-2007 devant lui servir de fondement est toujours en cours de finalisation avec l'assistance de la Banque mondiale, pour actualiser son cadre macro-économique à moyen terme et ses coûts, préparer la matrice des mesures et indicateurs de suivi et évaluation et intégrer les observations des bailleurs de fonds sur l'approche participative. Toutefois, ces difficultés ne nous ont pas empêchés de concevoir la nouvelle stratégie de la Banque avec l'Angola pour la période 2005-2007 et un effort a été déployé pour respecter tant que possible le nouveau format du DSP. Le suivi de cette stratégie nous amènera éventuellement à la revoir si les changements apportés au DSRP final le nécessitent. Sinon, à l'occasion de la revue à mi-parcours, nous pourrions procéder à l'actualisation des indicateurs de résultats en fonction des données disponibles.

### **II. LE CONTEXTE POLITIQUE**

Depuis avril 1997, un gouvernement d'unité nationale a été constitué et regroupe le MPLA au pouvoir, l'UNITA et quatre autres partis d'opposition. Depuis la signature de l'accord de paix entre le gouvernement et l'UNITA le 04 avril 2002, l'UNITA occupe 70 sur les 220 sièges de l'Assemblée nationale, quatre portefeuilles ministériels et 7 postes de Vice-Ministres dans l'actuel gouvernement d'unité et de réconciliation nationale composé de 84 membres. Afin de sortir de l'impasse due au désaccord sur l'adoption d'une nouvelle constitution avant les élections, les partis politiques y compris le MPLA semblent s'accorder sur l'organisation des élections législatives prévues pour 2006 et confier la préparation d'une nouvelle constitution à l'Assemblée nationale qui sera issue de ce scrutin. Les élections présidentielles pourraient être organisées en 2007.

### **III. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

3.1 **Le taux de croissance** du PIB réel est passé de 3,4% en 2003 à 11,2% en 2004 dû à la reprise de la production pétrolière qui a atteint environ 1,000.000 de b/j et qui représente environ 54% du PIB. **Le solde budgétaire** base engagement (hors dons) est passé de -7,1% en 2003, -4,0% en 2004 et devrait passer à un surplus de 3,7% du PIB en 2005. Ce résultat est le reflet d'une maîtrise des dépenses publiques qui ont été ramenées de 44,6% en 2003 à 41,2% du PIB en 2004 et qui devraient baisser à 34,7% du PIB en 2005. Les recettes de l'Etat ont baissé de 40,5% du PIB en 2002 à 37,5% en 2003 à 37,2% en 2004 dû à la baisse des recettes fiscales notamment pétrolières en raison de l'amortissement

accélération des dépenses d'investissement des compagnies étrangères dans l'exploitation des nouveaux champs en mer profonde. Grâce à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, **le taux d'inflation** est passé de 76,7% en 2003 à 31% en 2004 et devrait baisser à 15% en 2005. **Le solde du compte courant** (transferts inclus) est passé à un surplus de 6,8% du PIB en 2004 contre un déficit de 5,2% en 2003. Ce résultat est dû au surplus commercial qui a fait plus que compenser le solde déficitaire de la balance des services et de revenus. **La dette extérieure** a été estimée à environ \$EU 9,5 milliards en 2004 et devrait atteindre \$EU 9 milliards en 2005. Le ratio de la dette par rapport au PIB est passé de 69,9 % en 2003 à 48,6% en 2004 et pourrait baisser à 37,6% du PIB en 2005. Le service de la dette est passé de 39% en 2003 à 23,4% des recettes d'exportations de biens et services non-facteurs en 2004. Bien qu'elle soit élevée par rapport aux flux de ressources du pays, la dette angolaise est soutenable sur le long terme. Sa VAN qui représentait 130% du PIB et 300% des recettes d'exportations en 2004 atteindra 130% et 150% respectivement en 2012. Par ailleurs, le gouvernement a initié plusieurs réformes structurelles dont le Programme quinquennal de modernisation des finances publiques (PMFP), l'élaboration d'une étude sur la réforme du système fiscal, la préparation de la revue du système de passation des marchés publics (CPAR) avec la Banque mondiale, la publication de l'étude diagnostic sur le secteur pétrolier, la réforme de l'administration publique, la réforme du système judiciaire et la préparation d'un cadre approprié pour la promotion du secteur privé.

3.2 Malgré l'assainissement du contexte macroéconomique et la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes structurelles encore à un stade préliminaire, la pauvreté reste largement répandue en Angola et touche 68% de la population dont environ la moitié sont extrêmement pauvres et vivent avec moins de \$ EU 1,0/j. L'Angola demeure l'un des pays où les indicateurs sociaux sont des plus faibles en Afrique et son IDH est de 0,381 lui permettant d'occuper le 166<sup>ème</sup> rang des pays pauvres.

#### **IV. LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT**

L'étroitesse de la base productive de l'économie angolaise, sa forte dépendance du secteur pétrolier et des importations de produits alimentaires, l'hypertrophie de son secteur public et la faible taille de son secteur privé, le délabrement des infrastructures économiques et sociales, l'absence de marchés de capitaux, de main d'œuvre qualifiée et les faibles capacités institutionnelles sont autant de contraintes qui empêchent la promotion de la croissance, du secteur privé et qui limitent l'effort de lutte contre la pauvreté déployé par le gouvernement.

#### **V. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT NATIONAL ET LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME**

Afin de relever les défis de la phase post conflit, le gouvernement a adopté un DSRP-I pour exécuter la première phase de son programme de réhabilitation et de reconstruction nationale PPRR couvrant la période 2003-2010. L'objectif global du DSRP-I est la consolidation de la paix et de l'unité nationale, à travers l'amélioration des conditions de vie de la population angolaise et la motivation des plus vulnérables pour participer activement au processus de développement économique et social. Les axes du programme du gouvernement sont ceux du DSRP-I et s'articulent autour des principales priorités suivantes : (i) la création d'un cadre macroéconomique favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté, (ii) la promotion des secteurs sociaux, (iii) le développement rural

et le déminage du territoire national, (iv) la réhabilitation des infrastructures de base et (v) le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la gouvernance.

## **VI. ENJEUX ET RISQUES**

### **6.1 Enjeux**

Les années à venir seront marquées en Angola, par des enjeux de taille qui conditionnent la réussite du DSRP-I et par là même le PPRR. *Le premier enjeu* consiste à améliorer la gouvernance, à travers l'amélioration de la transparence de gestion, le renforcement des structures de contrôle interne et externe, et la mise en oeuvre des réformes du système judiciaire et de la fonction publique, *le deuxième enjeu* consiste à assurer la sécurité alimentaire de la population à travers la revitalisation du secteur agricole et rural et le développement du secteur privé pour diversifier la base productive et assurer une croissance durable et plus équitable permettant de vaincre la pauvreté. *Le troisième enjeu* réside dans le renforcement des capacités institutionnelles des secteurs sociaux et productifs, à travers leur dotation en équipements adéquats et en ressources humaines qualifiées pour améliorer l'exécution des projets et l'absorption des ressources et accroître l'accès des populations aux services d'éducation et de santé et à l'eau potable. *Le quatrième enjeu* consiste à réhabiliter les infrastructures économiques et sociales pour leurs effets bénéfiques sur la reprise de l'activité économique et sur l'amélioration des conditions de vie des populations angolaises.

### **6.2 Risques**

Les risques potentiels sont : (i) l'instabilité politique dans les perspectives d'organiser des élections législatives prévues pour 2006 et présidentielles pour 2007; (ii) l'engagement du gouvernement à poursuivre les réformes macroéconomiques et structurelles dans ce contexte ; (iii) la faible capacité institutionnelle du pays qui contraint l'exécution des réformes et l'absorption des ressources ; (iv) le risque de la nouvelle loi foncière de défavoriser l'agriculture paysanne traditionnelle au profit des exploitations commerciales ; (v) la fragilité potentielle de l'économie angolaise au choc extérieur dû à sa faible base productive et (vi) l'absence d'un cadre de coordination de l'aide extérieur qui ne permettra pas aux bailleurs de fonds de canaliser l'aide en conformité aux priorités du DSRP-I.

## **VII. LA STRATEGIE DE LA BANQUE**

7.1 La stratégie de la Banque pour la période 2005-2007 a été discutée et arrêtée en commun accord avec les responsables angolais et les partenaires au développement de l'Angola. Cette stratégie a été élaborée et conçue de manière à satisfaire aux critères suivants : (i) être conforme aux priorités de la stratégie de lutte contre la pauvreté telles que décrites dans le DSRP-I du gouvernement pour la période: 2003-2007, (ii) remédier aux contraintes identifiées et répondre aux défis spécifiés ci-dessus, (iii) être conforme à la Vision et au plan stratégique de la Banque (iv) être sélective pour avoir plus d'efficacité , (v) tenir compte des performances de l'Angola en matière d'exécution des projets en cours et de l'allocation qui lui a été accordée sous le FAD X, (vi) se situer dans le prolongement et l'approfondissement de l'impact de la stratégie précédente telle que définie dans le DSP : 2002-2004, (vii) s'inscrire dans la complémentarité des interventions des autres donateurs et (viii) incarner les leçons tirées de la stratégie précédente. Au vu de cet ensemble de

critères, la stratégie retenue s'articulera autour des deux piliers suivants : **(i) Réduire la pauvreté en milieu rural et (ii) Créer les conditions favorables au développement du secteur privé.**

7.2 Le processus de suivi des résultats du DSP axé sur les résultats se fera sur la base des bilans annuels d'exécution du programme du gouvernement, des rapports d'exécution du budget, des enquêtes sur les budgets et consommations des ménages conduites par l'Institut National de Statistiques (INE), du diagnostic participatif rural bi-annuel, des études thématique et des séminaires de consultation avec les bénéficiaires. Ce processus est assuré par le MINPLAN avec l'assistance technique des ONG et des représentants de la société civile qui ont eu de l'expérience dans ce domaine. De son côté, la Banque veillera à la régularité de transmission de ces rapports, renforcera ses missions de supervision et procèdera à l'ouverture de son bureau en Angola à partir de 2006. La finalisation du DSR-I permettra un meilleur suivi des résultats de la stratégie de la Banque grâce à la matrice des indicateurs et le renforcement des capacités institutionnelles prévues.

## **VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **8.1 Conclusion**

Depuis la signature de l'accord de paix en avril 2002, le gouvernement angolais s'est engagé à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles qui ont permis de rétablir la stabilité macroéconomique et de relancer la croissance. Cependant, la reprise de la croissance ne s'est pas traduite par un recul de la pauvreté qui continue à toucher plus de 2/3 de la population angolaise. Le processus de préparation du DSRP-I a accusé du retard et le document fait encore l'objet de finalisation avec l'assistance de la Banque mondiale. L'effort consenti par le gouvernement en matière de transparence dans la gestion des revenus pétroliers constitue un pas encourageant sur la voie de la bonne gouvernance qui mérite d'être consolidé et renforcé pour améliorer davantage la gestion des deniers publics et lutter contre toute forme de concussion dans un pays à faibles capacités institutionnelles. Plusieurs réformes structurelles et sectorielles accusent du retard dont notamment celles relative à la réforme du système de passation des marchés publics, du système judiciaire et de la fonction publique. La poursuite du dialogue avec les institutions de Bretton Woods qui pourrait déboucher sur la conclusion d'un Programme de référence avec le FMI en 2005 permettrait au gouvernement d'organiser une conférence de donateurs afin de mobiliser des ressources pour le financement du PPRR. La stratégie d'intervention de la Banque dans le cadre du DSP : 2005-2007, vise à aider le gouvernement à exécuter le PPRR : 2003-2010 pour relever les défis de la phase post conflit. La consultation des autorités angolaises et des partenaires a permis d'identifier les deux piliers de cette stratégie à savoir : (i) la réduction de la pauvreté en milieu rural et (ii) la création des conditions favorables au développement du secteur privé.

### **8.2 Recommandations**

Les Conseils sont invités à approuver la stratégie proposée par le DSP axé sur les résultats : 2005-2007 pour Angola sur la base de l'allocation de 36,6 millions d'UC sous formes de dons qui lui a été allouée sur les ressources du FAD X : 2005-2007. Cette allocation servira à financer les activités prévues dans les deux piliers de la stratégie.

## **I. INTRODUCTION**

1.1 Le Document de stratégie pays (DSP) axé sur les résultats constitue le nouveau cadre d'élaboration de la stratégie de la Banque avec l'Angola pour la période 2005-2007. Il s'inscrit dans le prolongement et l'approfondissement du dernier DSP : 2002-2004 qui a été approuvé par les Conseils de la Banque en juillet 2003 (ADF/BD/WP/2003/48) et qui a été mis à jour en septembre 2004. Ce DSP a été préparé dans le contexte d'une phase d'urgence post-conflit qui a suivi la signature de l'accord de paix en avril 2002. La stratégie de la Banque dans ce DSP s'est ainsi articulée autour des cinq principaux axes suivants : (i) l'appui à la démobilisation et à la réinsertion sociale ; (ii) la réhabilitation des infrastructures sociales de base ; (iii) le soutien à l'agriculture et au développement rural ; (iv) le renforcement des capacités ; et (v) le soutien aux réformes économiques notamment celles favorables au développement du secteur privé. Cette stratégie a été fondée sur le DSRP-I couvrant la période 2003-2005.

1.2 Lors de l'examen du DSP : 2002-2004, les Conseils ont apprécié les effets positifs de l'accord de paix sur la reprise de la croissance économique. Ils ont cependant indiqué que la pauvreté continue à sévir largement, malgré les potentialités économiques considérables de l'Angola. Afin de relever les défis de la réhabilitation et de la reconstruction post-conflit, les membres du Conseil ont recommandé au gouvernement de mettre en œuvre les mesures suivantes: (i) consolider la stabilité macroéconomique à travers la maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire ; (ii) relancer la croissance à travers la diversification de la base productive ; (iii) finaliser le DSRP-I et améliorer la gouvernance et (iv) mettre en place les réformes économiques requises pour l'adoption rapide d'un programme de référence PR avec le FMI. Les autorités angolaises ont fait des progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations, notamment en ce qui concerne le rétablissement de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la transparence en matière de gestion des revenus pétroliers, la poursuite de la finalisation du DSRP-I : 2003-2005 et du dialogue autour d'un éventuel PR avec le FMI.

1.3 La consolidation de ces acquis pour la promotion d'une croissance vigoureuse, durable et équitable qui contribuerait à réduire la pauvreté et d'atteindre à terme les ODM s'effectuera dans le cadre de la stratégie 2005-2007 axée principalement sur la réalisation de résultats perceptibles conformément à l'approche des DSP nouvellement adoptée par la Banque. En effet, grâce à son lien organique avec le DSRP-I, à son orientation vers la production de résultats tangibles sur la réduction de la pauvreté et mesurables grâce à des indicateurs de suivi-évaluation, le DSP axé sur les résultats est conçu pour servir d'outil de planification et de gestion des interventions de la Banque et un moyen de vérification de leur impact sur les populations pauvres et vulnérables. Cependant, le contexte de l'Angola qui sort d'un conflit de plus de ¼ de siècle et qui n'est pas sous programme avec les institutions de Bretton Woods a présenté quelques difficultés pour l'élaboration d'un DSP axé sur les résultats à savoir : (i) le DSRP-I : 2003-2007 qui a été adopté par le gouvernement en 2004 et qui devrait servir de fondement à ce DSP est toujours en cours de finalisation avec l'assistance de la Banque mondiale, pour actualiser son cadre macroéconomique à moyen terme et ses coûts, préparer la matrice des mesures et indicateurs de suivi et évaluation y afférents et intégrer les observations des bailleurs de fonds sur l'approche participative ; (ii) Le DSRP-I élaboré à partir d'une enquête de 2001 couvrant les seules zones urbaines de 8 provinces sur un total de 18, ne reflète pas de manière fiable la situation de la pauvreté en Angola et introduit un biais au niveau de la situation initiale qui constitue la référence pour le suivi-évaluation et (iii) l'absence d'une matrice d'indicateurs de suivi-évaluation pour la mise en œuvre des politiques prévues par le DSRP-I et d'un cadre macroéconomique actualisé ne permettent pas de mesurer les progrès accomplis par le gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque.

1.4 Malgré ces difficultés, un effort a été déployé pour concevoir la nouvelle stratégie de la Banque avec l'Angola pour la période 2005-2007 selon le nouveau format du DSP axé sur les résultats. Le suivi de cette stratégie nous amènerait éventuellement à la revoir si les changements apportés au DSRP-I le nécessitent. Sinon, à l'occasion de la revue à mi-parcours, nous pourrions procéder à l'actualisation des indicateurs de résultats en fonction des données disponibles. Par ailleurs, l'approche participative d'élaboration du DSP qui a été initiée lors de la mission de préparation a été davantage élargie et renforcée à l'occasion du séminaire organisé lors de la mission de dialogue qui a permis d'approfondir les discussions, d'enrichir le document et de valider les choix stratégiques de la Banque pour les trois prochaines années. Le DSP : 2005-2007 a été préparé par l'équipe pays à partir des informations recueillies par la mission de la Banque de mars 2005, du DSRP-I en cours de finalisation, des documents de la Banque et des Institutions de Bretton Woods et des échanges avec les autorités angolaises et les bailleurs de fonds. Ce document vise à : (i) informer le Conseil du contexte politique, macroéconomique et sectoriels du pays ; (ii) lui présenter le programme national de développement et les perspectives à moyen terme, (iii) lui proposer la stratégie d'aide du Groupe de la Banque pour la période 2005-2007, (iv) lui exposer le système de suivi et évaluation de cette stratégie et (v) lui faire part des conclusions du DSP axé sur les résultats et lui proposer les recommandations y afférentes.

#### **Encadré 1 : Traits caractéristiques de l'Angola**

**1.1** Situé sur la côte Ouest du continent africain, l'Angola est un vaste pays couvrant une superficie de 1.246.700 km<sup>2</sup>. L'Angola se trouve au sud de l'équateur et au nord du Tropique du Capricorne et bordé par la Namibie, la Zambie et la République du Congo et la RDC et l'océan sud atlantique. Deuxième producteur de pétrole d'Afrique sub-saharienne et quatrième producteur mondial de diamant, l'Angola est doté d'immenses ressources minières, de hauts plateaux fertiles, d'un climat favorable, d'abondantes ressources en eau et d'un potentiel agricole considérable. Sa population est estimée à 14 millions d'habitants en 2004 avec une densité de 10,6 habitants au km<sup>2</sup>, un taux de croissance démographique d'environ 3,5% et une population urbaine avoisinant 38,3%. La population est jeune puisque 48,2% a moins de 15 ans et la ville de Luanda, qui compte environ 36% de la population, a un taux de croissance de 6%. La majorité des angolais est concentrée sur la côte Ouest. Au plan administratif, le pays comprend 18 provinces, y compris la ville de Luanda, 163 municipalités et 532 communes. La langue officielle du pays est le portugais et la monnaie nationale est le Kwanza (AON).

**1.2** Avec un revenu par habitant d'environ \$EU 1150 en 2004, l'Angola est classé parmi les pays à faible revenu malgré ses ressources naturelles abondantes. Selon le Rapport de développement humain du PNUD de 2004, l'Angola fait partie du groupe des pays les moins développés de la planète avec un indice de développement humain (IDH) de 0,381 qui le classe au 166<sup>ème</sup> rang sur 176 pays. Les principaux indicateurs de pauvreté se caractérisent par : (i) une espérance de vie faible à la naissance (45,8 ans en 2004) ; (ii) une forte majorité de la population angolaise, soit 68% en 2001 vit au-dessous du seuil de pauvreté ; (iii) un très faible accès à l'eau potable (38 % de la population en 2003) ; (iv) une couverture médicale faible et limitée dans les zones rurales (30 %) ; (v) un taux très élevé de mortalité infantile (123/1000 en 2004) ; et enfin (vi) un taux élevé de malnutrition chronique (45%). Le fort niveau d'enclavement des zones de production dû à la destruction des infrastructures en milieu rural et au manque de maintenance des routes rurales et à l'existence des mines antipersonnelles (environ 13 millions soit 1 mine par habitant) entrave considérablement le développement agricole du pays et constitue une menace sérieuse pour les vies humaines.

**1.3** La signature de l'accord de paix en 2002 qui a mis fin à 27 ans de conflit armé a permis à environ 4 millions de déplacés de retourner à leurs villes d'origine. La mise en oeuvre par le gouvernement angolais d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (PDDR) a permis de démobiliser les ex combattants de l'UNITA au nombre de 105 000 environ et de procéder leur insertion économique et sociale.

## **II CONTEXTE DU PAYS**

### **2.1 Contexte politique**

2.1.1 Les dernières élections présidentielles et législatives ont été organisées en Angola en septembre 1992. Les résultats de ces élections n'ont pas été concluants. Un gouvernement d'unité nationale a été constitué en avril 1997 regroupant le MPLA au pouvoir, l'UNITA et quatre autres partis d'opposition. Depuis la signature de l'accord de paix de Luena entre le gouvernement et l'UNITA le 04 avril 2002, l'UNITA occupe 70 sur les 220 sièges de l'Assemblée nationale, quatre portefeuilles ministériels et 7 postes de Vice-Ministres dans l'actuel gouvernement d'unité et de réconciliation nationale composé de 84 membres. En l'absence d'un calendrier pour l'organisation des prochaines échéances électorales, l'UNITA a suspendu, depuis mai 2004, sa participation à la Commission Constitutionnelle de l'Assemblée nationale chargée de l'élaboration d'une nouvelle constitution pour l'Angola. En conséquence, le gouvernement a adopté en août 2004, un calendrier en 14 points fixant le déroulement du prochain processus électoral. Ce calendrier a prévu la préparation et l'adoption d'une nouvelle constitution et d'un code électoral, la nomination des membres du Conseil national électoral en 2005. La fixation de la date exacte des élections par le Président de la république et l'approbation des candidatures par la Cour Suprême sont prévues pour juin 2006 et l'organisation du scrutin pourrait avoir lieu avant la fin de 2006. Afin de sortir de l'impasse due au désaccord sur l'adoption d'une nouvelle constitution avant les élections, les parties politiques y compris le MPLA semblent s'accorder sur la proposition du PLD qui consiste à organiser les élections législatives en 2006 et à confier la préparation d'une nouvelle constitution à l'Assemblée nationale qui sera issue de ce scrutin. Les élections présidentielles pourraient être organisées en 2007, un an après les élections législatives et l'approbation d'une nouvelle constitution par la nouvelle Assemblée nationale. Ce consensus s'est traduit par la suspension des travaux de la Commission Constitutionnelle de l'Assemblée nationale le 06 novembre 2004 et l'approbation par le gouvernement d'un comité interministériel de préparation des élections le 07 janvier 2005.

2.1.2 Cependant, l'incertitude sur l'organisation des prochaines échéances électorales et l'anticipation de leurs résultats dans un pays post-conflit comme l'Angola est susceptible de développer un comportement d'attentisme pouvant affecter la relance du secteur privé appelé à jouer un rôle moteur dans la promotion de la croissance. De même, cette situation d'incertitude qui recèle un risque potentiel d'instabilité ne favorise pas la mise en oeuvre des réformes économiques et crée une atmosphère de scepticisme sur les capacités et la fermeté du gouvernement à mener à terme son PPRR destiné à la lutte contre la pauvreté conformément au DSRP-I : 2003-2007. La lenteur de gestation du processus électoral et les faibles capacités institutionnelles du pays sont de nature à affecter la capacité du gouvernement à mobiliser la population autour de ses objectifs de lutte contre la pauvreté et la finalisation du DSRP-I. L'aboutissement des négociations d'un éventuel nouveau programme de référence (PR) avec le FMI en 2005 pourrait conférer plus de crédibilité et d'efficacité à l'action du gouvernement aux yeux de la population angolaise qu'à ses partenaires au développement.

## 2.2 Questions liées au contexte macroéconomique et structurel

### Evolution macroéconomique

2.2.1 **La Croissance économique :** Le taux de croissance du PIB réel est passé de 3,1% en 2001 à 14,4% en 2002, 3,4% en 2003, 11,2% en 2004 et devait atteindre environ 14% en 2005. Le PIB se répartit entre environ 8,8% pour le secteur primaire, 60,2% pour le secteur secondaire dont environ 54% dû au pétrole et environ 31% pour le secteur tertiaire. Ces secteurs ont enregistré en 2004, des taux de croissance respectifs de 14%, 13,5% et 7,4%. Ils ont ainsi contribué respectivement pour environ 1,2%, 8,0% et 2,1% à la croissance du PIB au cours de cette année. Après avoir enregistré un taux de croissance de 20% en 2002 portant son volume à 920.000 b/j, la production pétrolière qui tire la croissance économique a baissé de 2,1% en 2003 en raison de l'épuisement des anciens champs pétroliers et au retard dans la mise en production de nouveaux champs. L'entrée en production de nouveaux champs en mer profonde dans les provinces de Cabinda et du Zaïre a propulsé la production pétrolière pour augmenter d'environ 14% en 2004, portant ainsi son volume à environ 1000.000 de b/j. Il est prévu que la production pétrolière doublera en 2007 et atteindra un volume d'environ 2 000.000 b/j. Fortement tributaire des performances du secteur pétrolier dont la production est essentiellement destinée à l'exportation, la croissance économique demeure impulsée par les entreprises multinationales en l'absence de diversification de l'économie et du faible poids du secteur privé angolais en termes de création d'emplois générateurs de revenus.

2.2.2 **Les finances publiques :** Le solde budgétaire base engagement (hors dons) est passé de -3,6% du PIB en 2001 à -9,4% en 2002, -7,1% en 2003, -4,0% en 2004 et devrait passer à un surplus de 3,7% du PIB en 2005. Ce résultat est le reflet d'une maîtrise des dépenses publiques qui ont été ramenées de 49,9% du PIB en 2002 à 44,6% en 2003, 41,2% du PIB en 2004 et qui devraient baisser à 34,7% du PIB en 2005. Les dépenses courantes ont été contenues grâce à la maîtrise de la masse salariale, des dépenses en biens et services et surtout à l'allègement des dépenses de subventions qui ont été ramenées de 4,8% du PIB en 2003 à 3,9% en 2004. C'est ainsi que le prix du carburant a été augmenté à deux reprises en 2004 faisant ainsi passer le prix du gallon de \$EU 0,44 à \$EU 1,5. Les recettes de l'Etat ont baissé de 40,5% du PIB en 2002 à 37,5% en 2003 et devraient atteindre 37,2% en 2004 et 38,4% du PIB en 2005 malgré l'effort de recouvrement des recettes douanières confiées à des sociétés étrangères et la mise en oeuvre de plusieurs mesures au niveau de la Direction générale des impôts. Ceci est dû à la baisse des recettes fiscales notamment pétrolières qui n'ont représenté que 28,2% en 2003 et 28,7 en 2004 contre 31% du PIB en 2002 en raison de l'amortissement accéléré des dépenses d'investissement des compagnies étrangères dans l'exploitation des nouveaux champs en mer profonde. L'émission depuis 2003, de bons de Trésor de court terme (28 et 182j) détenus par le système bancaire, a permis de financer le déficit budgétaire en partie sur des ressources internes.

2.2.3 **Monnaie et inflation :** Grâce à la mise en oeuvre d'une politique monétaire plus rigoureuse, à la restriction du financement monétaire du déficit budgétaire depuis l'accord entre la BNA et le Trésor public de 2002 et à la mise en oeuvre depuis septembre 2003, d'une politique de change active, le taux d'inflation est passé de 116% en 2001, à 106% en 2002, 76,7% en 2003, 31% en 2004 et devrait baisser à 15% en 2005. Pour atteindre ces résultats, la BNA a épongé l'excès de liquidité sur le marché monétaire à travers la vente de titres dont le volume a triplé depuis 2002 et a institué un taux de réserves obligatoires de 15% sur les dépôts bancaires. Ceci a permis de baisser le taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M3) de 163% en 2001 à 158% en 2002, 67% en 2003 et 46% en

2004. En dépit de la baisse des taux d'intérêt de 128% en 2001 à 109% en 2002, 81% en 2003 et 50% en 2004, les crédits à l'économie demeure très faibles et ne présentent que 5% du PIB. Ceci dénote du désintérêt du système bancaire à vouloir financer l'activité économique en raison du risque encouru et à s'orienter plutôt vers des opérations avec l'extérieur étant donné que la part des dépôts en devises dans leurs ressources est estimée à plus de 70%. Par ailleurs, les interventions plus fréquentes sur le marché des changes ont permis à la BNA de limiter la dépréciation du Kwanza par rapport au dollar américain, à réduire l'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle à un niveau très faible de 3,1% et l'appréciation du taux de change réel. Etant donné la part élevée des produits importés dans l'indice des prix à la consommation cette appréciation s'est répercutée positivement sur la réduction du taux d'inflation depuis 2003.

**2.2.4 La balance des paiements :** Après avoir enregistré un déficit de 1,4% du PIB en 2002, le déficit du compte courant (transferts inclus) s'est davantage creusé atteignant 5,2% du PIB en 2003 dû à une croissance de 45,7% des importations et de 14,3% des exportations ainsi qu'au déficit chronique de la balance des services et de revenus. Le solde du compte courant (transferts inclus) est passé à un surplus de 6,8% du PIB en 2004 qui pourrait s'établir à 4,7% en 2005. Ce résultat a pu être atteint grâce à une augmentation de 44,2% des exportations suite à la reprise des exportations du pétrole et à l'augmentation modérée des importations de 22,8% à la même année. Ce surplus commercial a fait plus que compenser le solde déficitaire de la balance des services et de revenus dus au service de la dette, aux services d'assurance des compagnies pétrolières et aux transferts des bénéfices de ces sociétés vers l'extérieur. Le déficit du compte courant a été financé en partie par des investissements directs étrangers essentiellement dans le secteur pétrolier qui ont atteint un montant de \$EU 1,6 milliards en 2002-2003 et environ \$EU 700 millions en 2004. Ce déficit a également été financé par des emprunts bancaires gagés sur le pétrole qui ont permis de reconstituer les avoirs extérieurs à environ \$EU 2,2 milliards en 2004 couvrant environ 1,8 mois d'importations de biens et services contre 0,9 en 2003.

**2.2.5 La dette publique :** La dette extérieure de l'Angola (y compris les arriérés et les intérêts de retard de paiements) a été estimée à environ \$EU 8,7 milliards en 2002, 9,7 milliards \$EU en 2003, 9,5 milliards \$EU en 2004 et devrait atteindre \$EU 9 milliards en 2005. Le ratio de la dette par rapport au PIB est passé de 81,3% en 2001 à 81% en 2002, 69,9 % en 2003 et 48,6% en 2004 et pourrait baisser à 37,6% du PIB en 2005. Le service de la dette est passé de 141,1% des recettes d'exportations de biens et services non facteurs en 2001 à 40% en 2002, 39% en 2003 et devrait s'établir à 23,4% en 2004 et devrait atteindre 18,5% en 2005. La dette extérieure de l'Angola est due pour 4% à des bailleurs multilatéraux, 32% aux pays du club de Paris, 21% à d'autres bailleurs bilatéraux, 37% aux banques commerciales et 6% aux fournisseurs. Environ le 1/3 de cette dette est sous forme d'arriérés à l'égard des bailleurs bilatéraux. L'Angola a honoré le remboursement de sa dette multilatérale et commerciale et a restructuré sa dette bilatérale avec le Brésil, l'Allemagne, la Pologne et le Portugal. Bien qu'elle soit élevée par rapport aux flux de ressources du pays, la dette angolaise est soutenable sur le long terme. Sa VAN qui représentait 130% du PIB et 300% des recettes d'exportations en 2004 atteindrait 130% et 150% respectivement en 2012. Ce scénario est fondé sur un rééchelonnement des arriérés sur une base concessionnelle, une croissance de la production du pétrole de 18% entre 2005 et 2009, une baisse de son prix moyen de \$EU 39,2 en 2005 à \$EU 30,5 (en dollar d'aujourd'hui) à partir de 2009 et une part de 60% des recettes d'exportation revenant aux compagnies pétrolières. Ce scénario favorable pourrait être perturbé par une baisse du prix international du pétrole ou de la production. En effet, le retour du prix du baril angolais à son niveau de long terme après une baisse significative durant les cinq prochaines années, se traduirait par un problème de liquidité à court terme et porterait le ratio : service de la

dette/exportations à un niveau de plus de 30% jusqu'en 2011 et la VAN/ exportations nettes à plus de 150% jusqu'en 2014. Ce scénario mettrait ainsi sous pression le niveau assez-bas des réserves de change du pays et augmenterait le risque des partenaires de l'Angola qui pourraient exiger en contrepartie, un coût plus élevé pour lui prêter des ressources. Les arriérés de la dette publique interne ont été évalués à 19,57 milliards de kz en 2001 dont 5,85 milliards ont été réconciliés et validés par la Commission d'exécution et de régularisation de la dette publique interne. Afin d'apurer les arriérés à l'égard des fournisseurs évalués à \$EU 274 millions, le Trésor public a commencé à émettre depuis 2003 des obligations d'Etat de long terme (2 à 7 ans).

## 2.2.6 Impact de la hausse des prix du pétrole

### Encadré 2 : Impact de la hausse du prix du pétrole

La hausse vertigineuse du prix du pétrole observée depuis 2004 et accentuée en 2005 associée à l'augmentation de la production de nouveaux champs en mer profonde constitue une manne pour l'Angola, un pays exportateur net de pétrole. Ce secteur représente en effet plus de 50% du PIB, 75% des recettes de l'Etat et environ 90% des exportations. L'effet-prix est ainsi venu renforcer l'effet-quantité qui a commencé à jouer favorablement sur les grands équilibres macro économiques internes et externes depuis 2004. La croissance économique pour les neuf premiers mois de l'année 2005 est estimée avoir atteint 14,7% contre 13,8% projeté. Le surplus du compte courant enregistré pour la première fois en 2004 se poursuivra en 2005 pour atteindre 8,8% du PIB. Les avoirs extérieurs devraient atteindre 2,6 mois d'importations en 2005 contre 1,9 en 2004. La hausse des prix du pétrole en 2005 devrait permettre de réduire l'effet des coûts élevés d'exploitation des nouveaux champs pétroliers sur les recettes pétrolières qui ont enregistré une baisse depuis quelques années. L'impact de la hausse du prix du pétrole sur les recettes de l'Etat dans le contexte d'exploitation de nouveaux blocs en mer profonde et ultra profonde est bénéfique et devrait renflouer les caisses de l'Etat. Cependant, cet effet a été géré de manière prudente étant donné la discipline budgétaire initiée en 2004 et qui a été renforcée en 2005. En effet, le gouvernement a adopté dans la préparation du budget 2005, une approche prudente qui a consisté à déterminer les recettes pétrolières sur la base d'un prix de \$EU 26,5 le baril alors que brut angolais se négociait à EU\$ 40 le baril. Cette approche est destinée à éviter le caractère cyclique des dépenses en les confinant dans les limites permises par les recettes estimées selon le prix de long terme du pétrole au lieu de son prix courant. Cette prudence extrême s'est de nouveau manifestée lors de la révision du budget au mois d'août 2005 puisque le prix retenu était de 33,0 US\$ alors que les négociations se font au dessus de EU\$ 50 pour le brut angolais sur un marché qui a dépassé EU\$ 60. L'amélioration des recettes qui en est résulté devrait permettre de porter les recettes à 39,8% en 2005 contre 37% en 2004 et un surplus du solde budgétaire de l'ordre de 7,2% du PIB. Le budget révisé en août 2005 envisage d'augmenter les dépenses courantes de l'ordre de 23% par rapport au projet de budget de 2004. Cette augmentation bénéficiera aux secteurs de l'éducation et la santé afin d'améliorer les conditions des populations pauvres et vulnérables. Depuis que les prix du pétrole a commencé à augmenter, le gouvernement a relevé le prix des carburants deux fois en 2004 et une fois en 2005. La hausse du prix du pétrole de 2005 a également permis au gouvernement de poursuivre sa politique de stabilité du kwanza sur le marché des changes qui a contribué à la maîtrise de l'inflation. Cependant, la manne pétrolière dont bénéficie l'Angola par la conjonction de l'augmentation de la production et des prix du pétrole n'a pas été suivie par la création de fonds pour les générations futurs qui devrait recevoir le différentiel de prix (Budget/marché).

## Evolution structurelle

2.2.7 **La gestion des finances publiques :** A l'issue des recommandations de la revue de gestion des dépenses publiques et de responsabilité financière (PEMFAR) cofinancée par la Banque mondiale et la DFID, le gouvernement a unifié le budget et a éliminé les dépenses non budgétisées depuis 2003. Un Programme quinquennal de modernisation des finances publiques (PMFP) a été mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale. Ce programme vise à renforcer le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGEFI) et les capacités du Ministère des Finances. De même, le gouvernement a finalisé en 2004, une étude diagnostic sur la réforme de la législation fiscale approuvée en Conseil des Ministres et dont le décret portant création du Comité chargé de sa mise en œuvre a été approuvé. Cette réforme devrait se traduire à terme, par l'institution de la TVA. Initiée depuis 2003, la réforme de l'administration fiscale a permis la création d'une carte

électronique de contribuable avec un identifiant unique, la mise en place d'un système de gestion fiscale, d'un système de statistiques fiscales, d'un système de gestion par impôts et la formation du personnel de la Direction générale des impôts et son informatisation. Le gouvernement a aussi collaboré dans la réalisation de la revue du système de passation des marchés publics (CPAR) en collaboration avec la Banque mondiale et la DFID qui a été publiée depuis octobre 2002 mais dont les recommandations et le plan d'action ne sont pas encore mis en œuvre.

**2.2.8 La réforme de l'administration publique et de la décentralisation :** La réforme de la fonction publique a pour objectif de : (i) orienter l'administration publique vers l'amélioration du bien-être économique et social, (ii) allouer ses services vers le rétablissement de l'ordre public et (iii) en faire un mécanisme de participation et de promotion des droits des citoyens. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs mesures ont été adoptées : (i) élaboration d'un plan de dé-bureaucratiation et préparation des termes de référence d'une évaluation des besoins de formation ; (ii) formation de 30 femmes dans le leadership et la question du genre ; (iii) préparation d'une étude sur le genre et la gouvernance ; (iv) élaboration de directives pour la décentralisation fiscale et (v) renforcement des capacités de 30 auditeurs généraux. Le gouvernement envisage de mettre en place un système de gestion basé sur les résultats, de valoriser les ressources humaines, d'instituer un mécanisme d'évaluation basé sur le mérite et de créer une Ecole Nationale d'Administration publique. Le gouvernement a aussi engagé une étude avec l'appui du PNUD sur la structure de l'administration locale, destinée à concrétiser le principe de la décentralisation et de la déconcentration prévue par la constitution de 1975 et entériné par le décret-loi 17/99. Deux séminaires et un programme de formation du personnel des municipalités et des communes ont été lancés à l'attention des responsables de l'administration centrale, provinciale et communale et un accord a été conclu avec la Banque mondiale pour l'institution d'un Fonds de développement municipal.

**2.2.9 La Promotion du secteur privé et la libéralisation de l'économie:** Afin de promouvoir le secteur privé, le gouvernement a créé en juillet 2003, une nouvelle agence de promotion des investissements (ANIP) et a élaboré un nouveau cadre régissant l'activité du secteur privé à travers la promulgation de la loi 11/03 du 13 mai 2003 et la loi 17/3 du 25 juillet 2003. Un guichet unique a été créé afin de réduire les formalités administratives à moins de dix jours et une nouvelle loi (no 5/02) sur la privatisation a été promulguée le 16 avril 2002. Parallèlement à ces mesures, le secteur du transport urbain a été ouvert aux opérateurs privés. La privatisation de l'entreprise du Transport public TCUL et la gestion du port de Luanda par un opérateur privé sont en cours de finalisation. Afin d'éliminer les distorsions induites par les subventions, le gouvernement a augmenté à deux reprises le prix du carburant et compte réduire à 1% seulement du PIB, les dépenses de subventions. Des mesures de libéralisation du commerce extérieur ont porté sur l'élimination des taxes à l'exportation et la réduction des taxes à l'importation à six seulement d'où la baisse du tarif moyen de 17% à 14% en 2004.

### 2.3 Questions liées au contexte sectoriel

2.3.1 **Le secteur agricole et forestier :** Ce secteur est la deuxième source de croissance de l'économie angolaise. Bien qu'il ne contribue actuellement qu'à 8,8% au PIB, le secteur primaire assure un emploi et un revenu à environ 60% de la population et plus particulièrement aux femmes qui constituent environ 70% de la main d'œuvre agricole active. Le secteur primaire a enregistré en 2004, un taux de croissance annuel de 14% dû au rétablissement de la paix et au retour des agriculteurs à leurs champs. Cependant, les rendements des cultures céréalières (maïs, mil et sorgho) sont encore très faibles se situant entre 0,35 à 0,55 T/ha contre 3,5T/ha pour le riz. L'élevage est de type extensif, caractérisé par de longues périodes de transhumance et fondé sur un important cheptel de bovins (4 millions de têtes), de petits ruminants (2 millions de têtes) et de porcs (1,5 millions de têtes). Le potentiel halieutique du pays est encore mal connu et les industries de transformation des produits de la pêche ont cessé leurs activités depuis 2000 en raison de leur faible compétitivité. La capture annuelle est estimée à près de 300.000 tonnes dont 10% sont dues à la pêche artisanale. Les formations forestières représentent environ 23 millions d'ha soit 18,5% des superficies arborées qui occupent près de 40% du territoire du pays. La forêt du Maiombe est constituée de bois d'espèces nobles couvrant une superficie estimée à 2,5 millions d'ha.

2.3.2 Cependant, malgré un potentiel de développement considérable, le secteur primaire reste limité par les contraintes majeures suivantes : (i) l'enclavement des zones de production à cause de la destruction des infrastructures de base et des réseaux de commercialisation, (ii) la diminution des surfaces cultivables due au déplacement des agriculteurs fuyant le conflit et aux champs de mines anti-personnelles, (iii) l'insuffisance d'accès des opérateurs du secteur au crédit bancaire, (iv) sa faible capacité institutionnelle tant au niveau central, provincial que local, (v) sa faible modernisation due à l'insuffisance de son encadrement technique et de valorisation de ses produits par l'industrie agroalimentaire et (vi) le faible niveau de surveillance des côtes angolaises pour empêcher les captures illicites par les bateaux étrangers. Afin de remédier à ces contraintes, le gouvernement a adopté une stratégie visant à : (i) relancer la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté surtout en milieu rural; (ii) réhabiliter ses infrastructures pour accroître de 25 à 40% les rendements des principales cultures vivrières à l'horizon 2008/2015 et lui assurer un développement durable ; (iii) procéder à la réinsertion sociale et le déminage des terres agricoles et (iv) développer les capacités institutionnelles et de gestion du développement agricole intégré et participatif.

2.3.3 Cette stratégie bénéficie d'un nouveau cadre juridique à travers la promulgation en octobre 2004 de la loi foncière no 9/04. Cette loi préserve les droits des communautés et les régimes fonciers traditionnels où le chef de la lignée (en général le patriarche ou le Soba du village) attribue les terres aux membres actifs de la communauté en fonction de leurs besoins alimentaires et en bois de chauffe. Il peut également accorder le droit d'exploitation à des migrants, en consultation avec le chef de la localité. Dans la pratique, chaque membre adulte de la famille possède au moins deux parcelles : une pour la saison des pluies et l'autre pour la saison sèche. La taille de la parcelle familiale dépend de la fertilité du sol, de la disponibilité de la traction animale et de la main-d'œuvre. Cependant, l'Etat continue d'être le dépositaire de l'ensemble des terres et détermine le mode d'utilisation et d'attribution des terres. L'utilisation privée des terres aux fins agricoles est régie par le transfert du droit foncier perpétuel dont la justification doit être apportée pour toute initiative.

**2.3.4 Le secteur des hydrocarbures et des mines :** Au cours des trois dernières années, le secteur pétrolier a représenté environ 54% du PIB et 70% des recettes d'exportations. En 2004, la production a atteint environ 1 000 000 b/j essentiellement offshore et concentrée dans les provinces de Cabinda et du Zaïre. L'exploration et la production et la distribution du pétrole en Angola est assurée par plusieurs compagnies étrangères dont principalement Chevron-Texaco, Total, ExxonMobil, BP, ENI-AGIP etc et par la compagnie nationale SONANGOL créée en 1976. La production de pétrole brut a atteint 362.117.000 barils en 2004, soit un peu moins de 1 millions de b/j contre 319.248.000 barils en 2003, soit une augmentation d'environ 14%. Ceci est dû l'entrée en production de nouveaux champs en mer profonde. Les exportations du pétrole brut sont passées de 302. 440.000 barils en 2003 à 312. 739.190 barils en 2004 pour des valeurs de \$EU 8,5 milliards et \$EU 11, 5 milliards respectivement. La production du pétrole raffiné est assurée essentiellement par la raffinerie de Luanda qui en a produit 1.736.800 tonnes métriques en 2003 dont 757.208 tonnes ont été exportées pour une valeur de \$EU 161,5 millions et le reste est destiné au marché local. Pour répondre à la demande intérieure de produits raffinés, SONANGOL fait recours à des importations qui se sont élevés en 2003 à 674.500 tonnes pour une valeur de \$EU 189 millions en provenance d'Afrique du Sud, de Namibie, des Emirats Arabes Unis et d'Iran.

**2.3.5** Fortement capitalistique, l'industrie pétrolière, ne crée que 12.000 emplois dont 50% sont offerts par SONANGOL qui représente l'État et qui exerce les activités d'exploration, de production et d'exportation du pétrole. L'exploitation du pétrole se fait selon deux types de contrats : (i) des contrats de partenariat et des accords de partage de production (PSA) dans lesquels 50% de la production reviennent aux compagnies étrangères pour leur investissement (cost-oil) et les 50% restants sont partagés entre l'État et les compagnies étrangères selon les modalités contractuelles (profit-oil). Le revenu pétrolier des compagnies pétrolières est assujéti à un impôt de 50%. Les réserves de gaz naturel estimées à 1.600 milliards pieds cubiques (Tcf) sont pour 85% brûlés et le reste est réinjecté pour améliorer le rendement des champs pétroliers et une quantité sera liquéfiée prochainement dans l'usine à construire dans la province du Zaïre.

**2.3.6** La production du diamant pour une valeur de \$EU 788 millions en 2003, soit 95% des exportations non pétrolières et environ 10% du PIB non pétrolier, permet à l'Angola d'être classé au quatrième rang des pays producteurs du diamant dans le monde. Les réserves de diamant sont constituées de kimberlite et de dépôts d'alluvions exploités de par 264 entreprises nationales et 34 entreprises internationales employant entre 250.000 et 400.000 artisans angolais et étrangers. En plus de la gestion de ce secteur, l'entreprise publique ENDIAMA assure grâce à ses filiales, des activités de prospection et d'extraction du diamant et du monopole d'exportation à travers sa filiale SODIAM. Malgré une amélioration de ses performances suite à la mise en œuvre de sa réforme depuis juin 2003, le secteur diamantifère continue à rencontrer plusieurs difficultés dont notamment : (i) l'absorption des artisans miniers et leur insertion dans des structures organisées ; (ii) la nature alluviale des gisements de diamant et la pluralité des taxes prélevées sur ce secteur ; (iii) l'ambiguïté de la législation et le manque de transparence tant au niveau de la propriété des entreprises qu'au niveau de l'octroi des licences de concessions et (iv) la domination du secteur par ENDIAMA et ses conflits d'intérêts internes qui découragent les investisseurs dans ce secteur.

### 2.3.7 Le secteur des infrastructures et des équipements collectifs

2.3.7.1 Les transports : Le pays compte cinq principaux corridors de transport routiers dont trois liaisons Est-Ouest et deux liaisons Nord-Sud. Il dispose également de trois principaux ports maritimes, six ports de pêche, deux ports fluviaux et 2950 km de chemin de fer couverts par trois systèmes non encore connectés. Au niveau du transport aérien, l'Angola dispose d'un aéroport international à Luanda et de 23 aéroports secondaires. Le service de transport urbain à Luanda est assuré par 200 autobus gérés par une entreprise publique (TCUL) et trois entreprises privées. Le secteur des transports est confronté à plusieurs difficultés dont notamment : (i) les faibles capacités institutionnelles tant au niveau du Ministère que des entreprises du secteur ; (ii) l'insuffisance des financements publics pour la réhabilitation et l'entretien des infrastructures du secteur des transports ; (iii) le manque de plan d'action et de contrôle efficace de surcharge ; (iv) l'inexistence de textes d'application régissant le fonds routier , (v) le niveau élevé des tarifs portuaires et la faible qualité de gestion des autorités portuaires ; (vi) l'insuffisance de connectivité intermodale entre les sous secteurs. Afin de remédier à ces insuffisances, le Gouvernement a engagé plusieurs actions à savoir : (i) la mise en place du plan directeur du transport public urbain dans la province de Luanda ; (ii) le lancement de l'étude sur la réhabilitation du réseau national des chemins de fer ; (iii) le renforcement des capacités de la société des chemins de fer, CFL et (iv) la réhabilitation du système de navigation maritime. Le gouvernement envisage de poursuivre ces efforts de réhabilitation du secteur pour ses effets d'entraînement sur l'activité économique en lui allouant un montant de \$EU 572 millions, soit 20% du budget du PIP pour 2003-2007.

2.3.7.2 Eau, assainissement et Energie : Moins du 1/3 de la population a accès au réseau de l'eau potable dans les villes et 18% seulement de leur habitant ont accès à des infrastructures d'assainissement. Les besoins des populations rurales en eau potable ne sont couverts qu'à raison de 22%. Ces faibles taux d'accès sont dus : (i) à la dégradation des infrastructures et des réseaux de distribution, (ii) au manque de pièces de rechange et au faible entretien préventif ; (iii) au faible taux d'équipement des zones rurales en points d'eau modernes ; (iv) à l'inefficacité de la gestion des opérateurs publics et (v) aux faibles capacités institutionnelles du secteur en général. Pour remédier à ces insuffisances, le gouvernement a promulgué une nouvelle loi No. 06/2002 visant à améliorer ses prestations de services et a adopté en janvier 2004 un programme de développement de ce secteur pour la période 2004-2016. Ce programme compte entre autres, réaliser 5.000 points d'eau modernes et mettre en place des bases de données informatiques du système d'Alimentation en eau potable (AEP) existant. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a consacré \$EU 198 millions dans le PIP pour le secteur de l'eau, soit 10% des dépenses totales pour la période 2003-2007. Au niveau de l'énergie, la capacité actuelle installée est de 648 MW répartie entre 288 MW pour l'énergie hydroélectrique et 360 MW pour l'énergie thermique. Grâce à la subvention accordée par l'Etat à ce secteur, le tarif moyen de l'électricité est faible, soit \$EU 0,03 /KWh largement inférieur à son coût de production de \$EU 0,1/KWh. Afin de remédier aux faiblesses du cadre juridique du secteur, à ses faibles capacités institutionnelles et au niveau bas des tarifs appliqués, le gouvernement a élaboré une stratégie pour son développement dont les principaux axes sont : (i) l'interconnexion des trois systèmes de réseau ; (ii) le développement d'un système indépendant pour l'Est du pays basé sur son potentiel hydroélectrique et desservant essentiellement l'industrie minière ; (iii) la mise en œuvre d'une politique tarifaire adéquate et (iv) le développement des grands projets de production d'énergie hydroélectrique et la réhabilitation des trois barrages hydroélectriques de Mabubas, Lumaun et Gove. Pour ce faire, le gouvernement a consacré un montant de \$EU 255 millions pour le secteur d'énergie, soit 13% du PIP.

**2.3.7.3 Le secteur financier :** Le secteur financier angolais est constitué d'une dizaine de banques commerciales dont deux sont publiques (BPC et BCI), de quelques compagnies d'assurance et de fonds de pensions. Ce système est ainsi caractérisé par l'absence de marché financier et d'institutions financières spécialisées dans le leasing, le factoring ou le capital risque et un faible taux de couverture du territoire avec une forte concentration du réseau à Luanda. Les dépôts bancaires sont pour environ 70% libellés en dollars et les crédits ne représentent qu'environ 5% du PIB. Ceci est dû au niveau élevé de l'inflation qui s'est traduit par des taux d'intérêt réels négatifs qui ont empêché la mobilisation de l'épargne et sa canalisation vers le financement des investissements et contraint les épargnants à éviter de détenir des dépôts en kwanza. Les trois grandes banques (BPC, BFA et BAI) accaparent 82% du chiffre d'affaires de l'ensemble du système. Cependant, les trois banques privées récemment installées en Angola (BTA, BESA et BCA) sont les premières à avoir offert des produits bancaires libellés en dollar et ont commencé à gagner d'importantes parts de marché grâce à une meilleure qualité des services offerts et à une percée en matière de marketing bancaire. Les deux banques publiques souffrent quant à elles d'un volume important de créances compromises dans leur portefeuille, affectant ainsi leur rentabilité et leur compétitivité. Récemment la Banco Sol a commencé à se spécialiser dans des opérations de micro-crédits. Pour promouvoir ce mode de financement, la BNA vient de créer une division spécialisée en micro finance dans l'attente de mettre en place le cadre juridique approprié. Afin de moderniser le système financier et de renforcer sa contribution au financement du développement, le gouvernement se propose de conduire d'ici 2006 une réforme du cadre juridique régissant l'activité bancaire, de renforcer les mécanismes de supervision bancaire, de créer une bourse de valeurs mobilières et de développer le secteur des assurances et des fonds de pension.

## **2.4 Questions transversales prioritaires**

**2.4.1 La Gouvernance :** La faible capacité institutionnelle de l'appareil d'Etat et le dysfonctionnement des structures du système judiciaire se sont traduits par l'insuffisance de transparence dans la gestion des affaires publiques portant ainsi préjudice à la qualité de la gouvernance. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement a fait des progrès qui demeurent encore loin de répondre aux critères de la bonne gouvernance.

**2.4.1.1 La gouvernance politique :** En préparation à l'échéance électorale prévue pour 2006, plusieurs initiatives ont été entreprises dont notamment l'enquête sur la perception des élections par les angolais réalisée par l'Institut républicain international (IRI) en 2004, l'organisation par les ONG de séminaires, de tables rondes et d'ateliers de sensibilisation et de préparation à la participation aux élections qui ont été couverts par les médias. Cependant, la couverture médiatique reste insuffisante eu égard à l'étendue du pays où l'on estime que plus de 30% de la population n'a pas accès à l'information par la radio, la TV ou les journaux. Au niveau de la gouvernance locale, la décentralisation et la déconcentration demeurent encore au stade de projet, malgré la publication du décret loi 17/99 qui a défini les structures administratives au niveau provincial, municipal et communal. Le pouvoir reste centré autour du gouverneur nommé par le Président de la république au détriment des autres structures administratives locales. Les gouvernements de provinces ne disposent pas de fiscalité propre et les municipalités ne sont pas considérées comme unité budgétaire. Les groupes vulnérables ne participent que faiblement au processus de prise de décision au niveau local en raison de l'absence de programme d'éducation civique pour la sensibilisation des citoyens aux élections locales. Le gouvernement a adopté en 2004, une étude sur la décentralisation et la déconcentration réalisée en collaboration avec le PNUD

qui envisage appuyer le gouvernement à mettre en place sa stratégie nationale de décentralisation et de déconcentration.

2.4.1.2 La gouvernance financière et la transparence: Afin d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, le gouvernement a collaboré dans la préparation du rapport diagnostic du secteur pétrolier qu'il a publié sur Internet en 2004. Des données mensuelles sur les exportations et les recettes de l'Etat ont été publiées sur le Site-Web du Ministère des Finances. Les dépenses publiques extrabudgétaires ont été supprimées et un budget unifié a été adopté depuis 2003. Les comptes de la BNA et de la SONANGOL ont été audités par des bureaux d'audit indépendants et de réputation internationale. Malgré ces progrès, plusieurs aspects relatifs à la gestion des revenus pétroliers entre SONANGOL et le MINFIN ne sont pas encore suffisamment transparents. C'est ainsi que le gouvernement s'est engagé à mettre en place une unité de gestion des revenus pétroliers au Ministère des Finances qui devra être opérationnelle en 2005. Le gouvernement a par ailleurs activé la Cour des Comptes qui a depuis 2003, contrôlé plusieurs institutions dont les partis politiques, un certain nombre de Ministères et d'ambassades d'Angola à l'étranger. Cependant, la Cour des comptes n'a jusqu'à présent procédé à aucune reddition des comptes de l'Etat en l'absence d'un inventaire du patrimoine de l'Etat et d'un stock final de la dette publique.

2.4.1.3 La gouvernance juridique et judiciaire : Le gouvernement a préparé en 2004, un diagnostic du système judiciaire et des contraintes à son bon fonctionnement. Ce diagnostic a permis d'élaborer un plan d'action préliminaire à court et à moyen terme pour la réforme du système judiciaire. Pour remédier aux faibles capacités institutionnelles du secteur, le gouvernement a créé un Institut d'Études Judiciaires et a accordé des incitations aux juges qui acceptent d'exercer leurs fonctions dans les provinces. Un projet de loi sur la stratégie nationale et le plan d'action pour la réforme de la justice sera soumis à l'approbation du gouvernement avant fin juin 2005. Au niveau de la justice municipale, plusieurs mesures ont été prises : (i) élaboration d'un manuel de procédures judiciaires ; (ii) formation de 70 magistrats municipaux et (iii) organisation de séminaire sur le rôle des avocats et des droits de l'homme à l'attention des juges municipaux dans six provinces.

**2.4.2 Le Marché du travail** : Le marché du travail formel en Angola est caractérisé par l'absence de la main-d'oeuvre qualifiée susceptible de répondre à la demande des entreprises. Du côté de la demande de travail, à l'exception du secteur pétrolier faiblement créateur d'emplois, les autres secteurs fortement affectés par le conflit ont à peine repris et font appel à la main d'oeuvre informelle. L'enquête sur les budgets des ménages de 2001 a révélé que la demande additionnelle d'emploi n'est satisfaite qu'à raison de 27% seulement et que 40% des chefs de ménages n'ont aucune occupation professionnelle. Ainsi, le taux de chômage urbain est estimé en moyenne à 46% et 48% à Luanda. L'enquête a également montré que 1/5 des enfants âgés de 5 à 14 ans sont employés à divers travaux et que 42% des enfants des familles pauvres sont actifs sur le marché du travail. La faible capacité du marché formel du travail à répondre à la demande des entreprises s'est traduite par le développement d'un marché informel dans le secteur privé. L'enquête de 2001 a montré que 85% des chefs de famille femmes et 75% des chefs de famille hommes travaillent pour leur propre compte ou dans des entreprises du secteur privé informel. Vu la modicité de ses salaires, l'administration publique n'attire que 25% des chefs de famille hommes et 13% des chefs de famille femmes. Les normes de travail en vigueur prévues par le code du travail de 2000 visent la protection des droits des travailleurs en général, l'égalité du genre et l'interdiction du travail des enfants mineurs. L'Angola est membre de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1976 et a ratifié 33 conventions dont 32 sont en vigueur.

**2.4.3 Intégration régionale :** L'Angola est co-fondateur de la SADC et membre de la CEEAC. L'intégration économique de l'Angola est beaucoup plus orientée vers les pays de la SADC avec lesquels il envisage d'établir une zone de libre échange en 2008, une zone douanière en 2010 et un marché commun en 2015. Son adhésion à la CEEAC constitue plutôt un accord politique destiné au rétablissement de la stabilité politique notamment dans les régions frontalières avec la RDC et la République du Congo. L'Angola a signé le Plan régional indicatif de développement stratégique (RISDP) de la SADC qui a été approuvé en mars 2003 pour une période de 10 à 15 ans. Ce plan constitue un tableau de bord d'intégration régionale de l'Angola dans son environnement avec les pays membres de la SADC avec lesquels il a signé 24 protocoles dans différents domaines dont notamment l'accord sur la convergence macroéconomique, le mécanisme mutuel de stabilité (MMS) permettant son suivi et le protocole d'établissement d'une zone de libre échange. Par ailleurs, l'Angola oeuvre dans le cadre de la SADC, à promouvoir les projets d'intégration régionale visés par l'objectif no 8 du NEPAD et permettant de lier l'Angola à la RDC à travers le corridor de Malange, avec la Zambie à travers le corridor de Lobito et à la Namibie à travers le corridor de Benguela. Le projet de connexion du système électrique angolais avec la Namibie à travers l'utilisation commune de l'énergie hydraulique sur la rivière Cunene, la réparation du barrage de Gove et la construction d'une centrale électrique sur ce barrage pour la production de l'énergie électrique.

**2.4.4 Population :** La population angolaise est estimée à environ 14 millions d'habitants en 2004 dont 60% ont moins de 18 ans. En dehors du recensement de 1970, les données démographiques récentes proviennent des projections faites par l'Institut National des Statistiques (INE), à partir des recensements parcellaires réalisés dans quelques provinces sécurisées. Selon l'INE, en 2003, les caractéristiques de cette population sont les suivantes : (i) un taux de croissance démographique annuel de 3,5 %, (ii) une espérance de vie à la naissance de 40 ans ; (iii) un taux synthétique de fécondité de 7,2 enfants par femme ; (iv) un taux brut de scolarisation combiné (primaire et supérieur) de 20 % ; (v) un taux de mortalité infantile de 150 pour mille et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 250 pour mille ; et (vi) un taux d'accès à l'eau potable de 32 %. Les femmes représentent 52 % de la population totale et les femmes en âge de procréer constituent 23% de la population. Cette structure par âge témoigne de l'ampleur des besoins en ressources nécessaires à la prise en charge des maladies infantiles et maternelles et des problèmes de la santé de la reproduction et des établissements scolaires pour l'inscription des enfants. La majorité de cette population réside en zone rurale ; cependant, le phénomène d'urbanisation gagne en importance puisque la population urbaine représente 48 % du total avec une forte concentration à Luanda et sa périphérie. Cette croissance rapide de la population urbaine accroît la pression sur les infrastructures sociales et accentue le phénomène de la pauvreté.

**2.4.5 Parité hommes/femmes :** L'article 18 de la constitution angolaise de 1992 a consacré le principe de l'égalité et de non-discrimination entre les citoyens sur la base de la race, du genre, de l'appartenance politique ou de la confession religieuse. De même, le code familial a établi l'égalité des droits et des responsabilités entre hommes et femmes dans tous les aspects de la vie. Le code du travail a aussi entériné le traitement égal entre homme et femme sans discrimination aucune. Par ailleurs, l'Angola a ratifié en 1984 la convention sur toute forme de discrimination contre les femmes et la déclaration de la SADC sur le genre et développement en 1997. Depuis sa création en 1992, le Ministère de la Famille et de la femme a élaboré deux stratégies qui ont couvert la période 1997-2005 Le Ministère a élaboré en 2004, un projet de loi sur l'interdiction de la violence domestique qui a été soumis à l'examen du Conseil des Ministres. Malgré ces efforts, la disparité entre hommes et femmes demeure frappante. Au niveau de l'éducation, l'écart entre filles et garçons est remarquable. Le pourcentage des enfants qui finissent les années de l'enseignement

primaire est de 69,5% pour les garçons et 59,8% pour les filles. Les filles représentant 29,6% de l'échec scolaire due à la grossesse précoce et à leur implication dans le soutien familial. Au niveau de l'accès au poste de responsabilité, les femmes occupent 15% seulement du gouvernement central soit (deux Ministres, neuf Vice-Ministres et Secrétaire d'Etat), 4% du gouvernement provincial, 21% dans les représentations diplomatiques 16,4% de l'assemblée nationale et 14,3% du corps judiciaire. Les femmes bénéficient du droit de propriété et sont nombreuses à travailler dans le secteur agricole et s'installent pour leur propre compte grâce aux micro-crédits.

**2.4.6 VIH/SIDA et maladies transmissibles :** L'Angola se caractérise par un profil épidémiologique dominé à plus de 80 % par le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et la trypanosomiase humaine africaine (maladie du sommeil). Les données relatives aux taux de séro-prévalence au VIH/SIDA montrent une augmentation constante de ce taux, particulièrement dans les zones de cantonnement. Le nombre de malades sidéens cumulés enregistrés jusqu'au 31 décembre 2002 est de 9.441 cas, porteurs du virus VIH/SIDA, soit un taux de 10,1% sur la population sexuellement active. Face à cette situation, le Gouvernement a mis en place un Conseil National de lutte contre le SIDA présidé par le chef de l'Etat qui a pour objectifs : (i) la sensibilisation des populations ; (ii) la distribution gratuite des préservatifs aux groupes vulnérables et (iii) les séances d'IEC focalisées sur les changements du comportement sexuel, la prévention et la prise en charge des malades. Quant au paludisme, il reste la première cause de morbidité avec environ 40% de cas de décès parmi les enfants de moins de cinq ans. En partenariat avec l'USAID, le gouvernement se propose d'appuyer l'UNICEF dans sa stratégie de vulgarisation et de distribution des moustiquaires imprégnées à l'insecticide (MII). La situation de l'endémie tuberculeuse dans le pays est préoccupante. En 2001, le pays comptait un taux de prévalence de 577 pour 100.000 et un taux de mortalité de 64 pour 100.000. La maladie du sommeil est devenue un autre problème majeur de santé publique en Angola. En l'an 2002, le Programme national de lutte contre la tuberculose notifiait qu'environ plus de 100.000 personnes étaient atteintes par cette parasitose et 4.000.000 de personnes y sont exposées.

**2.4.7 L'environnement :** Les champs de mines anti-personnelles parsemées sur plus de 1/3 du territoire national, la surexploitation des pâturages, l'érosion du sol due au manque de protection pendant de longues années, la déforestation due à la l'abattage du bois et son usage en feu de chauffe, le brûlage du gaz naturel dégagé par les champs pétroliers et l'exode rural vers les grandes villes notamment à Luanda ont dégradé la qualité des sols, de l'eau et de l'air portant ainsi préjudice à la biodiversité et à la qualité de vie des populations angolaises. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement a élaboré en 2003 une loi sur la protection de l'environnement et une loi en 2004 sur l'évaluation de l'impact environnemental des projets. Cependant, les textes d'application de ces deux lois ne sont pas encore publiés. La première loi a prévu la création de l'Institut National pour la Promotion de l'Environnement, l'Institut pour la Conservation de la Nature et le Fonds de Protection de l'environnement qui ne sont pas encore mis en place. Par ailleurs, le gouvernement a deux programmes de protection de l'environnement en cours d'élaboration : le Programme National pour la Protection Environnementale qui arrête la stratégie du Ministère dans ce domaine et le Programme Stratégique National de la Biodiversité. Le gouvernement a aussi adhéré à certaines initiatives régionales en matière de protection de l'environnement notamment au niveau de la SADC pour ce qui concerne la désertification, la biodiversité, etc. et a ratifié les conventions internationales sur la désertification, sur les zones climatiques et sur la protection de la couche d'ozone. Il a également mis en place avec la collaboration du Ministère de l'éducation, un programme d'éducation environnementale pour sensibiliser la population angolaise aux risques de la désertification et à la nécessité de préservation de la biodiversité. En ce qui concerne le

Protocole de Kyoto, le gouvernement a préparé, en 2003, un projet pour la protection de la couche d'ozone à l'attention des compagnies pétrolières et dont le suivi est assuré par le Ministère de l'environnement et de l'urbanisme.

**2.4.8 Participation :** L'approche participative n'a été introduite en Angola qu'à l'occasion de la préparation du DSRP-I. En effet, le processus consultatif sur l'élaboration de ce document a porté sur l'identification du profil de pauvreté, de ses causes et des axes d'intervention et priorités stratégiques à mettre en œuvre pour l'éradiquer. Lancé en 2000, ce processus a été davantage approfondi lors du séminaire organisé en juin 2001 pour débattre les caractéristiques de la pauvreté en Angola, les contraintes à sa réduction et les politiques sociales à entreprendre afin d'alléger son impact sur les couches les plus vulnérables. Ce séminaire a débouché sur l'élaboration de la première version du DSRP-I qui a été enrichie par les commentaires des partenaires au développement de l'Angola. L'élaboration de la deuxième version de ce document a élargi le processus de consultation aux représentants de la société civile et du secteur privé. Cette consultation a utilisé des techniques participatives dans la collecte des informations, dans l'identification des problèmes et la perception des actions à entreprendre. Cette approche participative sera poursuivie lors du suivi-évaluation du DSRP-I qui prévoit la mise en place d'un mécanisme de diagnostic rural participatif pour saisir les avis des populations ciblées par le DSRP-I au niveau le plus décentralisé. Les groupes vulnérables ne participent que faiblement au processus de prise de décision au niveau local en raison de l'absence de culture de négociation, de résolution des conflits, de programme d'éducation civique pour la sensibilisation des citoyens aux élections locales. La réforme de décentralisation /déconcentration que le gouvernement envisage de mettre en œuvre avec l'appui du PNUD aura des effets positifs sur l'amélioration de l'approche participative.

## **2.5 Questions de pauvreté et questions liées au contexte social**

2.5.1 *Profil de la pauvreté :* L'enquête de 2001 qui constitue la référence disponible la plus récente sur la situation de la pauvreté en Angola, a révélé que 68% de la population est pauvre avec un revenu mensuel inférieur à 392 kwanzas soit \$EU 1,7/j. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté de US\$ 1,0/j est estimée à 28%. La pauvreté reste un phénomène essentiellement rural dont l'incidence est plus accentuée en zones rurales où elle a atteint 94,3% contre 57% en zones urbaines et l'extrême pauvreté touche 78,9% de la population en zones rurales contre 19,5% en zones urbaines. Cette forte incidence de la pauvreté en milieu rural était due à la difficulté d'accès des exploitants agricoles aux terres fertiles et aux marchés, à la destruction de l'infrastructure routière et à l'exode de la population rurale vers les grandes villes moins touchées par le conflit armé. La pauvreté en Angola est fortement liée à la taille des ménages et son incidence la plus forte est observée chez les familles composées de plus de 7 personnes. Le niveau de la pauvreté est cependant très peu lié au genre du chef de famille. En effet, la pauvreté extrême touche 27,3% des ménages dont le chef est homme et 30,1% des ménages dont le chef est une femme.

2.5.2 *Pauvreté et nouvelle loi foncière :* La pauvreté rurale est accentuée en Angola en raison de la perte et de la destruction des registres de propriété, de transferts et de concessions de l'époque coloniale durant le conflit aussi bien que de la mauvaise définition des responsabilités et leur chevauchement entre les Ministères concernés. Ceci constitue une contrainte à la revitalisation du secteur agricole qui a des effets bénéfiques sur la réduction de la pauvreté en milieu rural. C'est ainsi que la nouvelle loi foncière N°9/04 a été promulguée en octobre 2004 abrogeant la loi et les textes subséquents en vigueur depuis 1992. Tout en attribuant la propriété de la terre à l'Etat, cette loi prévoit que les exploitants

agricoles et les éleveurs privés peuvent solliciter des titres de jouissance définitifs ou titres de propriété transmissible aux ayants droits, sous réserve que les conditions de transfert de ces terres soient identiques à celles de leur acquisition. Cette nouvelle loi foncière garantit également aux communautés rurales des droits fonciers traditionnels qui varient selon les provinces où l'accès à la terre repose dans une large mesure sur des pratiques coutumières et d'appartenance à des clans. C'est en fait le chef de lignage (en général le patriarche du village ou Soba) qui répartit les terres entre les membres actifs et peut accorder l'usage à un migrant après concertation avec le chef de terre. Malgré ce nouveau cadre juridique, l'accès à la propriété foncière des femmes demeure limité à cause des pesanteurs sociales de la société traditionnelle.

**2.5.3** *Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PDDR) :* Le Gouvernement s'est attaché depuis l'accord de paix de 2002, à assurer en premier lieu le retour à leur ville d'origine et l'insertion économique et sociale, des quatre millions de déplacés, de réfugiés et des ex combattants démobilisés qui constituent la frange la plus affectée par la pauvreté. Pour ce faire, il a mis en place le cadre juridique d'une stratégie pour la période 2003-2005 et a créé une commission nationale à cet effet par le décret présidentiel NR 05/02. Les actions entreprises pour opérationnaliser cette stratégie ont porté sur : (i) la mise en place de mécanismes de soutien aux enfants mineurs, aux personnes âgées, aux handicapés et aux mutilés de guerre; (ii) la mise en œuvre du Programme de localisation et de réunification des familles ; (iii) la construction de logements sociaux dans plusieurs provinces ; (iv) la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PDDR) des 105 000 ex combattants de l'UNITA qui ont bénéficié d'indemnités de réinstallation et de contingences lors de la phase de démobilisation et d'assistance à la réintégration et (v) la réactivation de la Commission Nationale Intersectorielle de Déminage et d'Assistance Humanitaire (CNIDAH).

**Encadré 3 : Caractéristiques de la pauvreté**

Environ 68% de la population angolaise sont pauvres et vivent avec un revenu de \$EU 1,7/j dont environ 28% sont extrêmement pauvres avec un revenu de \$EU 0,76/j. L'incidence de la pauvreté est de 94,3% en zones rurales contre 57% en zones urbaines et concentrée dans la province de Namibe où cette proportion a atteint 96,5%. La pauvreté en Angola est fortement liée à la taille des ménages et son incidence la plus forte est observée chez les familles composées de plus de 7 personnes. Le niveau de la pauvreté est cependant très peu lié au genre du chef de famille. En effet, la pauvreté extrême touche 27,3% des ménages dont le chef est homme et 30,1% des ménages dont le chef est une femme. Sur l'ensemble des ménages où le chef est femme, 47,4% n'ont aucun niveau d'instruction et 56% sont analphabètes contre 14,8% et 17,3% chez les ménages dont le chef est homme. Le taux d'accès à l'eau potable est de 32 %. Les taux d'accès aux soins de santé et d'éducation sont des plus faibles d'Afrique. En effet, En 2003, la proportion d'accouchements assistés par un personnel formé se situe à 22,5%, les enfants d'un an complètement immunisés étaient de 47 % et le taux de population pouvant bénéficier d'un paquet minimum d'activités de soins de santé primaires à 22%. Ainsi, le taux de mortalité infantile de 150 pour mille et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 250 pour mille et une espérance de vie à la naissance estimée à 40 ans. Le taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 9 ans qui fréquentent le premier niveau de l'école de base est de 56% et ceux de 10 à 11 ans qui fréquentent le deuxième niveau est de 6%. Environ 34% des enfants de moins de 11 ans ne se sont jamais inscrits dans une école de base.

**2.5.4 Le secteur de l'éducation :** Les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et à l'enseignement supérieur étaient respectivement d'environ 75%, 27%, 12,7% et 2,3%. La répartition par provinces montre que 75% des enfants des provinces littorales sont scolarisés dans l'enseignement primaire. Ce taux est très faible dans les provinces du sud où les infrastructures scolaires ont été détruites par le conflit. Dans ces provinces, seules les zones sécurisées ont bénéficié des investissements des bilatéraux et des ONG. Ces faibles taux sont la conséquence de plusieurs facteurs, notamment : (i) la saturation et le délabrement des infrastructures d'accueil ; (ii) le manque de matériel didactique ; (iii) la démotivation du personnel enseignant et (iv) le faible rendement attesté par d'importants taux de déperdition. Selon le MICS, en 2003, l'accessibilité des jeunes enfants aux écoles primaires de base reste un problème, on note par exemple que : le taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 9 ans qui fréquentent le premier niveau de l'école de base est de 56% et ceux de 10 à 11 ans qui fréquentent le

deuxième niveau est de 6%. Environ 34% des enfants de moins de 11 ans ne se sont jamais inscrits dans une école de base. Cette situation est encore plus accentuée chez les filles dont les taux de scolarisation sont très faibles. L'absence d'une carte scolaire pose d'énormes problèmes aux planificateurs ; il en est de même pour le manque de données démographiques fiables sur la population scolarisable en raison de l'absence d'une enquête démographique depuis les années 70. La stratégie intégrée pour améliorer le système éducatif 2001-2015 vise à atteindre les objectifs suivants : (i) la réhabilitation de l'infrastructure des écoles primaires, secondaires, et techniques; (ii) la fourniture de manuels, la mise à jour des programmes et l'acquisition de nouveaux équipements; (iii) la diversification des programmes de l'enseignement technique et professionnel afin d'aboutir au résultat «éducation-formation-emploi » (iv) le recyclage et formation des enseignants toutes catégories confondues ; et (v) la formation universitaire et professionnelle.

**2.5.5 Le secteur de la santé :** Le profil épidémiologique de l'Angola est dominé par les maladies transmissibles et diarrhéiques. Dans ce contexte, l'accessibilité de la population aux soins de santé essentiels s'est fortement rétrécie au cours de trois dernières décennies. En 2003, la proportion d'accouchements assistés par un personnel formé se situe à 22,5%, les enfants d'un an complètement immunisés étaient de 47 % et le taux de population pouvant bénéficier d'un paquet minimum d'activités de soins de santé primaires à 22%. Par ailleurs, le personnel de santé est mal réparti à travers le territoire national et peu motivé à exercer ses activités dans toutes les provinces du pays. La plupart des équipements sanitaires sont vétustes et les infrastructures présentent des signes de délabrement avancé en partie, à cause du manque d'entretien. Le Gouvernement a en 2005 élaboré un plan d'action qui va concourir à la réalisation des objectifs qui y sont définis, notamment : (i) la réhabilitation des centres de santé et d'autres infrastructures sanitaires dans une centaine de municipalités ; (ii) le recyclage du personnel des centres de santé et des hôpitaux de municipalité ; (iii) la mise en place d'une vingtaine de centrales d'achat, de conditionnement et de distribution de médicaments génériques dans les Provinces, (iv) l'appui aux programmes nationaux de lutte contre les maladies prioritaires, le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, les épidémies virales et la trypanosomiase et (v) l'appui aux activités de protection sanitaire des groupes vulnérables, notamment des femmes, les enfants et les personnes handicapées, âgées et sans soutien.

## **2.6 Perspectives économiques à moyen terme et environnement externe**

**2.6.1 Les contraintes :** Les séquelles du conflit armé de plus de ¼ de siècle continuent à constituer des contraintes à la reprise d'une véritable relance économique capable de réduire de manière sensible la pauvreté de la population angolaise. Ces contraintes sont multiples et nécessitent des interventions ciblées sur plusieurs fronts.

**2.6.1.1 Les contraintes économiques :** L'étroitesse de la base productive de l'économie angolaise, sa forte dépendance du secteur pétrolier et des importations de produits alimentaires, l'hypertrophie de son secteur public et la faible taille de son secteur privé sont autant de contraintes qui handicapent le décollage de l'économie et l'allègement de la pauvreté. Les ressources en devises drainées par l'exportation du pétrole sont absorbées par les besoins de financement du secteur public dont essentiellement la masse salariale, les dépenses de subventions et le service de la dette extérieure. Devant la faible capacité de mobilisation de sources de financement interne, le gouvernement s'est servi du pétrole comme gage pour mobiliser des ressources extérieurs à un coût élevé pouvant affecter la viabilité extérieure et rendre précaire la stabilité macro-économique observée durant les trois dernières années.

2.6.1.2 Les contraintes sectorielles : Au niveau du secteur agricole, les contraintes identifiées au 2.3.2 ont affaibli le rendement de ce secteur et réduit sa contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Quant au secteur industriel, il est dominé par le secteur pétrolier qui exerce une pression sur la balance commerciale par le volume de ses importations de biens d'équipements et reste déconnecté du reste de l'économie. Le potentiel du secteur diamantifère reste limité par les contraintes identifiées au 2.3.4. Le secteur privé est en aussi contraint par le délabrement des infrastructures de transport dont 80% sont impraticables, les déficiences d'approvisionnement en électricité, en eau et en assainissement, le faible taux de téléphonie surtout en province où environ le ¼ des municipalités ne sont pas connectées au réseau et la cherté des tarifs des communications, l'absence de marchés de capitaux, de main d'œuvre qualifiée et la lourdeur des procédures administratives. A ces contraintes s'ajoute le climat des affaires inadéquat développé dans la section 2.7.

2.6.1.3 Les contraintes institutionnelles : Au niveau de l'administration publique, la faiblesse des salaires, la stagnation de la promotion dans les grades et la lenteur du processus de dépolitisation des agents publics expliquent leur manque de motivation, la faible performance et qualité des services rendus aux citoyens et au secteur privé. Au niveau des finances publiques, l'on note l'absence de connexion des provinces au SIGEFI, la lenteur des procédures d'appel d'offre, le manque de transparence dans la gestion des deux entreprises publiques qui gèrent les secteurs pétrolier et diamantifère, et les faibles capacités des institutions de contrôle notamment la Cour des comptes. En état de délabrement, les secteurs de l'éducation et de la santé sont marqués par une faiblesse de capacité institutionnelle tant au niveau humain que logistique. Le système judiciaire est caractérisé aussi par l'insuffisance du corps de magistrats et de greffiers, la caducité de plusieurs codes juridiques et la lenteur des procédures et de règlement des litiges. Ce contexte constitue un goulot d'étranglement pour l'absorption des ressources, explique les faibles taux d'exécution des programmes et empêche l'éclosion d'un secteur privé capable de participer de manière efficace à la réduction de la pauvreté.

## 2.6.2 **Les perspectives**

2.6.2.1 *Au niveau sectoriel* : Doté d'une richesse naturelle diversifiée et de conditions climatiques favorables, l'Angola dispose d'un potentiel de développement économique considérable qui, une fois exploité à bon escient, pourrait renverser la situation de l'Angola considéré actuellement comme un pays à faible revenu sous stress (LICUS). Au niveau du secteur agricole, le pays est loti de riches terres arables dont 3% seulement sont actuellement cultivées, d'abondantes ressources hydriques et d'immenses réserves de bois d'œuvre grâce à la densité de sa forêt pouvant constituer une réserve importante de biodiversité et une source de revenu pour les populations pauvres. Ses cotes atlantiques poissonneuses lui permettent un potentiel halieutique considérable sous exploité et pouvant offrir d'importantes opportunités d'investissement pour le secteur privé, de gisements d'emplois et de sources de revenus. L'Angola dispose aussi de ressources abondantes dans le domaine de l'élevage et de culture de rente comme le café, le tabac, le coton et la canne à sucre dont l'exploitation permettra de diversifier la base productive du pays, de créer un tissu de PME-PMI dans les industries de transformation. Ceci permettra le développement de nouvelles filières de production fortement utilisatrices de main d'œuvre et génératrices de revenus pour la population et de devises pour l'Etat. Ainsi, la revitalisation du secteur agricole et rural qui occupe environ 60 % de la population active, mais qui ne contribue que pour environ 8,8% au PIB actuellement est une composante principale de la stratégie de développement de l'Angola dans les années à venir. Le gouvernement mise sur la relance de ce secteur pour assurer la sécurité alimentaire de la population, alléger la pauvreté dans le milieu rural et alimenter les

marchés des centres urbains en denrées alimentaires pour enrayer la hausse des prix et alléger le déficit courant de la balance des paiements.

2.6.2.2 Avec des réserves pétrolières d'environ 5 milliards de barils, l'Angola occupe le deuxième rang des pays pétroliers d'Afrique subsaharienne après le Nigeria. La production pétrolière surtout en mer profonde, doublerait en 2007 pour atteindre environ 2 millions de barils/j contre 0,5 millions de barils/j dans les années 1990. L'Angola est aussi le quatrième grand producteur de diamant dans le monde. En 2003, la production diamantifère a atteint un niveau record de 6 millions de carats alors que 60% du territoire ne sont pas explorés. Le secteur crée des centaines de milliers d'emplois surtout informels. Cependant, les recettes fiscales du diamant n'ont été que de \$EU 112 millions en 2003 contre \$EU 45 millions en 2002. La mise en œuvre de la réforme de ce secteur aura des retombées positives sur l'amélioration des recettes de l'Etat qui peuvent être canalisées vers le financement des secteurs sociaux et la lutte contre la pauvreté.

2.6.2.3 *Au niveau économique* : Les perspectives de croissance de la production pétrolière et de reprise de l'activité dans d'autres secteurs de l'économie laissent entrevoir une croissance moyenne de 18% du PIB réel sur la période 2005-2007; permettant ainsi d'améliorer la situation des finances publiques et des comptes extérieurs. En matière de stabilité des prix, la poursuite de politiques macroéconomiques rigoureuses contribuera à ramener le taux d'inflation à 15% en 2005 et 10% en 2006 selon les estimations du FMI. En matière de finances publiques, le solde budgétaire enregistrerait un surplus d'environ 4% du PIB entre 2005 et 2007 dû à une maîtrise des dépenses courantes en biens et services, à la réduction des dépenses de subventions notamment du carburant. En matière de recettes publiques, le gouvernement a initié une discipline budgétaire en adoptant dans la préparation du budget 2005, une approche prudente qui a consisté à déterminer les recettes pétrolières sur la base d'un prix de \$EU 26,5 le baril contre un prix courant qui était de \$EU 39 le baril. Cette approche éviterait le caractère cyclique des dépenses et permettrait de les confiner dans les limites permises par les recettes estimées selon le prix de long terme du pétrole au lieu de son prix courant. L'écart entre les deux prix servira à la constitution de réserves en devises, à l'amortissement de la dette extérieure ou à l'apurement de ses arriérés. Les recettes publiques sont appelées à s'améliorer avec la mise en œuvre de la réforme fiscale en cours, l'amélioration du recouvrement et la réduction des exonérations douanières. Les prévisions du solde du compte courant de la balance des paiements font état d'un surplus de plus de \$EU 1 milliard, soit environ 4% du PIB pour la période 2005-2007. Cependant, la dette extérieure composée en grande partie de dette à court terme gagée sur le pétrole constitue une source de fragilité potentielle pour la viabilité de la balance des paiements et de menace pour les avoirs extérieurs du pays. Le transfert des activités de SONANGOL à une agence de régulation et la mise en place d'une unité de gestion des revenus pétroliers au Ministère des Finances, conformément aux recommandations de l'étude diagnostic du secteur pétrolier permettront l'instauration d'une meilleure transparence dans la gestion des revenus pétroliers. L'aboutissement des négociations avec le FMI sur la signature d'un PR en 2005, ouvrirait de nouvelles perspectives de développement pour l'Angola. L'adoption d'un PR constitue une opportunité que le gouvernement angolais pourra saisir pour : (i) obtenir un rééchelonnement de sa dette avec les pays membres du Club de Paris ; (ii) mobiliser le soutien de la communauté internationale à son PPRR et (iii) préparer les conditions favorables au financement d'un programme économique qui sera soutenu par la FRPC du FMI et d'autres sources de financement du développement et de lutte contre la pauvreté.

2.6.2.4 *Au niveau social*, le gouvernement a élaboré le budget 2005 orienté vers l'augmentation des allocations budgétaires aux secteurs sociaux de la santé et de

l'éducation dont il compte renforcer les effectifs par le recrutement de 60.000 nouveaux agents. Les dépenses dans les secteurs sociaux sont passées de 20% à 23% du PIB mais restent faibles eu égard aux besoins énormes de la population angolaise. Ces ressources supplémentaires permettront au gouvernement d'œuvrer pour la réalisation des OMD à l'horizon 2015. Dans le secteur de la santé, le gouvernement compte réduire de 75% la mortalité des enfants de moins de cinq et la mortalité maternelle à l'horizon 2015, augmenter à 76% et 48% respectivement l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et les zones rurales et atteindre des taux d'accès aux soins de santé de 79% et de 32% dans les zones urbaines et les zones rurales respectivement en 2006. En matière d'éducation, il compte éradiquer l'analphabétisme chez les adultes et assurer l'accès obligatoire à l'enseignement primaire à tous les enfants. Le gouvernement entend poursuivre la démobilisation des ex-combattants de FAA et leur réinsertion socio-économique.

2.6.2.5 En somme, les perspectives économiques à moyen terme de l'Angola semblent être prometteuses pour deux raisons fondamentales à savoir : (i) la reprise de la croissance économique et le rétablissement macroéconomique dans une conjoncture internationale favorable marqué par la hausse des prix du pétrole et le dédoublement de sa production d'ici 2007, (ii) la poursuite du dialogue avec le FMI concernant l'adoption d'un éventuel PR qui permettra de mobiliser la communauté des donateurs pour soutenir le programme économique du gouvernement et son DSRP-I à travers l'organisation d'une conférence de donateurs. Cependant, ces perspectives demeurent fortement tributaires de l'engagement du gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des réformes destinées à la consolidation des acquis en matière de stabilité macroéconomique, de renforcement des capacités institutionnelle, d'amélioration de la gouvernance pour faire reculer le fléau de la pauvreté dans le contexte de préparation des échéances électorales.

## **2.7 Climat des affaires et questions affectant le secteur privé**

Les dotations naturelles diverses de l'Angola, le rétablissement de la paix, l'amorce de reconstruction de l'économie et la réhabilitation de ses infrastructures économiques et sociales offrent des opportunités considérables pour le développement du secteur privé. En dépit de ce potentiel, le secteur industriel ne représente qu'environ 3% du PIB. C'est ainsi que plusieurs mesures de réformes ont été entreprises et analysées au paragraphe 2.2.6.3. Malgré cet effort d'assainissement du climat des affaires, le secteur demeure de faible taille, opérant dans l'informel et constitué pour l'essentiel de PME privatisées en 2001 mais dont environ 60% sont en difficultés. Le secteur privé angolais reste limité par : (i) les faiblesses structurelles de l'administration publique et la lourdeur de ses procédures ; (ii) le manque de main d'œuvre qualifiée ; (iii) la vétusté et le délabrement des infrastructures ; (iv) le coût élevé du transport et des télécommunications ; (v) le niveau élevé des taux d'intérêt et l'insuffisance des garanties exigées par le système bancaire et (vi) le blocage du processus de privatisation malgré la publication d'une nouvelle liste d'entreprises publiques éligibles à la privatisation depuis juillet 2002. Ces contraintes font que l'environnement des affaires soit des plus faibles du monde selon (Doing Business report) de la Banque mondiale pour 2005 qui a classé l'Angola parmi les 20 derniers sur les 145 pays qui ont été couverts par ce rapport de la Banque mondiale. Ce contexte défavorable au climat des affaires explique la faible valeur ajoutée du secteur industriel, constitué d'environ 19 000 entreprises opérant dans les activités de transformation agroalimentaire, de boissons, du textile et de services, localisées en grande partie à Luanda et créant environ 341 000 emplois.

### III. PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME

#### 3.1 Principaux éléments du programme gouvernemental de développement

3.1.1 Le gouvernement est en train d'exécuter la première phase : 2003-2005 de son PPRR couvrant la période 2003-2010. Cette première phase est couverte par le DSRP-I : 2003-2007 qui est opérationnalisé à travers le deuxième programme bi- annuel : 2005-2006. Les composantes du programme du gouvernement sont celles du DSRP-I et s'articulent autour des cinq axes suivants : (i) la création d'un cadre macroéconomique favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté ; (ii) la promotion des secteurs sociaux ; (iii) le développement rural et l'assainissement de l'environnement ; (iv) la réhabilitation des infrastructures de base et (v) le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la gouvernance.

3.1.2 **La création d'un cadre macroéconomique favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté:** Cet axe vise la consolidation de la stabilité macroéconomique requise pour la propulsion des investissements privés qui permettront de mieux diversifier la base productive, d'augmenter la production agricole et industrielle et de créer des emplois sources de revenus. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement envisage de mettre en place des politiques monétaire budgétaire et de change prudentes qui permettront : (i) la réduction de l'inflation afin d'alléger ses effets sur le pouvoir d'achat des populations pauvres et vulnérables ; (ii) l'affectation de plus de dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux prioritaires ; (iii) l'élimination des barrières au commerce extérieur afin de promouvoir les exportations des secteurs où le pays a un avantage comparatif potentiel tels que le secteur agricole et celui des industries agroalimentaires ; (iv) la gestion rationnelle des avoirs extérieurs et la canalisation de la dette extérieure au financement de projets ayant une valeur ajoutée qui permet de rembourser la dette et de promouvoir la croissance et la création d'emplois.

3.1.3 **La promotion des secteurs sociaux :** Dans ce domaine, le programme du gouvernement vise : (i) la démobilisation et la réinsertion sociale et économique des 4 millions de déplacés et de réfugiés qui ont fui le conflit à travers la mise en place d'un programme de démobilisation et de réinsertion sociale (PGDR) ; l'organisation de séminaires de formation sur l'identification des projets, de renforcement de capacités de leur gestion et la mise en place de mécanisme de suivi évaluation aux niveaux des municipalités considérées comme points focaux pour impliquer les bénéficiaires ; (ii) l'amélioration des conditions d'accès à l'éducation de manière à atteindre les OMD à l'horizon de 2015, à travers le renforcement des capacités humaines et logistiques des institutions d'éducation, la modernisation de leurs méthodes de gestion et de planification, la mise en œuvre du Programme National de l'Education pour tous, l'amélioration de la qualité de l'éducation et la réduction de l'analphabétisme surtout chez les femmes, (iii) l'augmentation de l'accès de la population angolaise aux soins de santé à travers l'amélioration des services de soins maternels et infantiles, la mise à leur disposition des médicaments génériques et le renforcement des capacités institutionnelles des centres de soins et la maîtrise de l'expansion du VIH/SIDA afin de limiter les effets du retour des déplacés et des réfugiés sur la progression de son taux de prévalence, (iv) la réduction du taux de chômage estimé à environ 50% de la population active à travers des actions de formation professionnelle qui permettront de valoriser le capital humain, de faciliter l'insertion des jeunes dans le marché du travail et d'alléger la pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

**3.1.4 Le développement rural et protection de l'environnement :** Assurer la sécurité alimentaire et revitaliser le secteur rural pour augmenter sa production et sa productivité, ramener les agriculteurs à leurs exploitations afin de contrecarrer les flux migratoires et d'alléger la pression sur les centres urbains sont les objectifs ultimes de la stratégie du gouvernement dans ce secteur. Pour atteindre ces objectifs, le programme du gouvernement prévoit : (i) la création d'une Commission interministérielle permanente pour la sécurité alimentaire ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur agricole et rural ; (iii) l'amélioration de l'encadrement technique des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ; (iv) la réhabilitation des routes de dessertes agricoles et la réactivation du commerce rural et (v) la sécurisation de l'environnement et du mouvement des personnes et des marchandises. Cet ensemble de mesures devrait permettre d'augmenter la production de céréales et de légumes, de fournir l'assistance à 300 unités de productions de semences, de réhabiliter 1000 km de routes rurales, de reboiser 50.000 ha de forêts, de fournir l'encadrement en matière d'irrigation et de drainage sur une centaine d'hectares, de créer 94 stations de développement agricole et 50 unités de promotion de la femme rurale.

**3.1.5 La réhabilitation des infrastructures de base :** L'étroite relation entre la relance de l'activité économique destinée à la lutte contre la pauvreté et la réhabilitation des infrastructures détruites par le conflit ont amené le gouvernement à considérer hautement prioritaires les objectifs suivants : (i) remettre en fonction les tronçons de routes coupées, des voies ferrées interrompues à travers la mise en place du Programme de réhabilitation des chemins de fer et d'aéroports et de ports maritimes impraticables pour permettre le déplacement des facteurs de production et des marchandises ; (ii) réparer les infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement et la collecte des déchets solides à Luanda, entretenir et rénover les centrales, les réseaux électriques et de téléphone et améliorer la capacité des entreprises publiques qui les gèrent, la construction de nouveaux points d'eau et la régulation de la distribution de l'eau potable et (iii) réhabiliter les infrastructures sanitaires et d'éducation et les équiper en moyens humains et logistiques. La mise en œuvre du programme du gouvernement devrait contribuer à la réalisation des résultats suivants durant la période 2003-2006: (i) réhabiliter environ 6000 km de routes et 2km de ponts et entretenir 16.000 km de routes ; (ii) porter le taux d'accès à l'eau potable à 76% de la population en zones urbaines et 48% en zones rurales ; (iii) porter à 25% la proportion des ménages ayant accès à l'électricité et (iv) construire 11.500 logements sociaux à Luanda et 17.000 en provinces.

**3.1.6 L'amélioration de la gouvernance :** Conscient des effets positifs de la transparence de gestion des dépenses publiques sur la réduction de la pauvreté et de l'impact des réformes structurelles sur la relance du secteur privé pour la promotion de la croissance, le gouvernement a fait de l'amélioration de la gouvernance l'une des composantes essentielles du DSRP-I. Les actions prévues dans ce domaine porteront sur : (i) le renforcement des capacités et de l'efficacité du système judiciaire et la protection des droits et des libertés des citoyens pour consolider l'Etat de droit et des institutions pour faire prévaloir la loi et permettre la bonne fin d'exécution des contrats et la protection de la propriété privée; (ii) la réforme de l'administration publique pour mieux servir les citoyens et renforcer leur participation à la lutte contre la pauvreté et promouvoir le secteur privé; (iii) la déconcentration et la décentralisation territoriale ; (iv) la modernisation du système de gestion des finances publiques afin qu'il contribue au mieux à la canalisation des ressources vers l'allègement de la pauvreté, (v) la restructuration du système de planification afin de rendre plus efficace l'élaboration des programmes d'investissement et de permettre leur suivi et évaluation et (vi) la restructuration du système de gestion des ressources humaines afin d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie.

**Encadré 4 : Principaux éléments du programme national de développement**

Domaines d'intervention prioritaires	Désignation	Objectifs
1. Sécurité alimentaire et développement rural	Programme de sécurité alimentaire	Renforcer la sécurité alimentaire et améliorer la productivité du secteur rural sur une base durable
2. Education	Plan national d'action et éducation pour tous	Assurer l'accès universel à l'école primaire, éradiquer l'analphabétisme, et créer les conditions d'intégration des jeunes et veiller à l'égalité du genre
3. Santé/ HIV SIDA	Plan de réhabilitation et de reconstruction post conflit pour la santé Plan national stratégique/HIVAIDS	Améliorer les conditions de santé des populations à travers l'accès à une santé de base de qualité Contrôler la propagation du HIV/SIDA et alléger ses effets sur la population porteuse de l'infection
4. Infrastructures de base	Plan de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures de base	Reconstruire et réhabiliter les infrastructures de base pour le développement économique et social
5. Gouvernance	-Programme d'appui à la réforme du système judiciaire -Réforme de l'administration publique -Programme d'appui à la décentralisation  -Plan national de la statistique  -Programmation de la gestion des investissements publics	Etendre l'administration et la justice sur l'ensemble du territoire et faire prévaloir la loi et faire régner l'ordre public, rapprocher les services de l'administration des citoyens et améliorer la qualité de ces services  Renforcer la production et la diffusion de l'information statistique fiable sur la tendance de l'évolution économique, sociale et démographique  Harmoniser et orienter le comportement des agents économiques publics et privés vers les choix et les politiques de développement économique et social
6. Gestion Macroéconomique	-Programme de développement du système financier -Programme de modernisation du système de gestion des finances publiques	Mettre en place un système financier moderne viable, efficace, compétitif avec des services pour micro-finance et le financement des PME

### **3.2 Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme**

3.2.1 Grâce à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes au cours des trois dernières années, le gouvernement angolais est parvenu à : (i) rétablir la stabilité macroéconomique en ramenant l'inflation à 31%, le déficit budgétaire à 4% du PIB, à réaliser un surplus du compte courant de 6,8% du PIB et à reconstituer ses avoirs extérieurs à environ deux mois d'importations en 2004. Cette situation reste cependant fragile, en raison de l'importance de la taille du secteur public dont les dépenses sont estimées à 43% du PIB et des perspectives de la dette gagée sur le pétrole dont le service pèse lourd sur les avoirs extérieurs du pays. La croissance économique observée ces dernières années a été essentiellement impulsée par le secteur pétrolier et demeure exposée aux fluctuations erratiques des cours mondiaux du pétrole. Elle n'est pas suffisamment créatrice d'emplois et de sources de revenus et ne parvient pas en conséquence, à faire reculer la pauvreté qui continue à affecter plus des 2/3 de la population. Le gouvernement a par ailleurs, initié plusieurs réformes structurelles et sectorielles dont le PMFP, l'adoption d'un nouveau cadre juridique régissant le secteur privé, la publication du rapport diagnostic sur la gestion des revenus pétroliers et la préparation d'un projet de réforme fiscale.

3.2.2 Cependant, d'autres réformes importantes accusent du retard notamment la réforme du système de passation des marchés publics, du système financier et judiciaire, la privatisation des entreprises publiques, la réforme l'administration publique et la mise en place de l'accord entre le MINFIN et SONANGOL sur la gestion et la réconciliation des flux financiers. Par ailleurs, malgré l'augmentation de leurs allocations budgétaires qui ont permis la réhabilitation et la construction de nouvelles écoles et de centres de soins de base, les secteurs de la santé et de l'éducation continuent à enregistrer des taux d'accès limités

qui sont loin de répondre aux besoins de la population angolaise. Bien qu'ils aient progressé, la préparation du DSRP-I et le dialogue avec le FMI sur la mise en place d'un PREF ont été marqués par la lenteur ; ce qui a retardé l'organisation d'une conférence des donateurs qui aurait permis de mobiliser les ressources concessionnelles requises pour le financement du PPRR.

3.2.3 Conçu pour servir de cadre approprié à l'exécution du programme post-conflit de réhabilitation et de reconstruction nationale, le DSRP-I : 2003-2007 a été marqué par un processus de préparation lent et laborieux et son approche participative a été jugée insuffisante aux yeux des partenaires au développement. A partir de l'analyse des caractéristiques et du profil de pauvreté en Angola, le DSRP-I a identifié une dizaine de domaines d'interventions prioritaires et des politiques macroéconomiques, sectorielles et structurelles à mettre en œuvre afin de faire reculer ce fléau multidimensionnel. Cependant, autant le diagnostic de la pauvreté est assez bien élaboré, la conception des politiques destinées à y remédier sont sujettes aux insuffisances suivantes: (i) le manque d'articulation claire et explicite entre l'objectif final, les objectifs intermédiaires et les objectifs opérationnels et de hiérarchisation de ces objectifs entre court, moyen et long terme ; (ii) l'absence d'une vision de la manière dont les politiques sectorielles sont agencées et orchestrées pour concourir ensemble à l'objectif ultime de réduction de la pauvreté ; (iii) l'absence d'une matrice de politiques et d'indicateurs de suivi-évaluation permettant au DSRP-I d'être plus orienté vers la réalisation de résultats tangibles et quantitativement mesurables ; (iv) l'absence d'analyse des hypothèses et des scénarii relatifs au cadre macroéconomique à moyen terme qui sous-tend le DSRP-I et (v) l'absence d'implications budgétaires du coût du DSRP-I estimé à \$EU 3.170 millions sur la période 2003-2007. Afin de remédier à ces insuffisances, le gouvernement est en train de finaliser une nouvelle version de ce document avec l'appui de la Banque mondiale qui devrait être prête avant fin 2005.

### 3.3 Cadre de partenariat : Interventions des bailleurs de fonds par secteur

**Encadré 5 : Intervention des bailleurs de fonds**

<b>Domaines d'intervention</b>	<b>Donateurs</b>
<b>Secteur social</b> -Santé -Education et formation professionnelle -Réinsertion de groupes vulnérables	France, Allemagne, Italie, Pays-bas, Portugal, Espagne, BAD, Banque mondiale, UE, PNUD, FNUAP, OMS, UNESCO, UNICEF, UNHCR, UNIFEM
<b>Secteur productif</b> -Agriculture et pêche -Sécurité alimentaire -Développement du secteur privé -Environnement	France, USA, BAD, FAO, FIDA, Banque mondiale
<b>Infrastructures et équipements collectifs</b> -Assainissement, eau -PIP	Italie, Espagne, UK, DFID, Suède, UE, OMS, Banque mondiale, Eximbank of China, Eximbank of India, Portuguese exporting Bank et le Brésil
<b>Gouvernance :</b> -Démocratie et droits de l'homme -Renforcement de la société civile -Transparence -Renforcement des autorités locales	Italie, Norvège, USA et USAID, DFID, Suisse, Suède, PNUD, FAO, UNHabitat, OHCHR
<b>Gestion macroéconomique</b> -Renforcement des capacités institutionnelles -Amélioration de l'efficacité du secteur public	Banque mondiale, FNUAP, UNDESA

3.3.1 Le tableau ci-dessus illustre les domaines d'intervention des donateurs multilatéraux et bilatéraux destinés à appuyer la mise en oeuvre de la première phase de son PPRR : 2003-2010. L'aide multilatérale fournie par le groupe de la Banque, la Banque mondiale, la FAO et le FIDA s'est surtout focalisée sur l'amélioration des capacités

productives de l'économie angolaise à travers le développement du secteur agricole, le secteur privé et l'environnement. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base notamment la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement a constitué le domaine d'intervention privilégié des donateurs multilatéraux dont la Banque mondiale, l'UE, le groupe de la Banque et quelques bilatéraux dont la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-bas, le Portugal et l'Espagne. Depuis 2004, l'action des bilatéraux a été beaucoup plus axée sur la réhabilitation des infrastructures et des équipements collectifs inscrits dans le PIP où interviennent plusieurs d'entre eux dont notamment la Chine pour \$EU 2 milliards, l'Inde pour \$EU 45 millions, le Portugal pour \$EU 100 millions et le Brésil pour \$EU 200 millions. Ces lignes de crédits essentiellement gagées sur le pétrole sont destinées au financement de projets d'infrastructures telle que la réhabilitation du barrage de Capanda dans la province de Malange, et des projets d'assainissement et d'adduction d'eau dans la province de Luanda et de réhabilitation du chemin de fer de Mocamedes. Les donateurs bilatéraux dont l'Italie, la Norvège, les USA, la Suisse et la Suède et le PNUD ont apporté un soutien à l'amélioration de la gouvernance à travers la promotion de la Démocratie et des droits de l'homme, le renforcement de la société civile, de la transparence et l'appui aux autorités locales. En l'absence d'un mécanisme de coordination et d'harmonisation de l'action des partenaires au développement de l'Angola, il n'a pas été possible d'identifier le donateur leader pour chacun des domaines d'intervention.

### 3.4 Enjeux et risques

**3.4.1 Enjeux :** Les années à venir seront marquées en Angola par des enjeux de taille qui conditionnent la réussite du DSRP-I et par-là même le PPRR. *Le premier enjeu* consiste à améliorer la gouvernance à travers l'amélioration de la transparence de gestion des finances publiques, le renforcement des structures de contrôle interne et externe et la mise en oeuvre des réformes du système judiciaire et de la fonction publique, *le deuxième enjeu* consiste à assurer la sécurité alimentaire de la population à travers la revitalisation du secteur agricole et rural et le développement du secteur privé pouvant diversifier la base productive et propulser une croissance durable permettant de vaincre la pauvreté. En effet, avec un taux de croissance du PIB réel d'environ 9,6% en moyenne sur la période 2002-2004 pour une population qui ne croît que de 3,5% en moyenne et dont les 2/3 sont pauvres, l'Angola souffre beaucoup plus d'un problème crucial de répartition que de disponibilité de richesses que le gouvernement est appelé à résoudre. *Le troisième enjeu* réside dans le renforcement des capacités institutionnelles des secteurs sociaux et productifs à travers leur dotation en équipements adéquats et en ressources humaines qualifiées pour améliorer l'exécution des projets et l'absorption des ressources et accroître l'accès des populations aux services d'éducation et de santé et à l'eau potable. *Le quatrième enjeu* consiste à réhabiliter les infrastructures économiques et sociales pour leurs effets bénéfiques sur la reprise de l'activité économique et sur l'amélioration des conditions de vie des populations angolaises.

**3.4.2 Risques :** La transition vers une croissance durable pouvant valoriser le potentiel de richesses de l'Angola et répartie de manière plus équitable pour faire reculer la pauvreté est sujette à plusieurs risques : (i) l'instabilité politique que recèle l'organisation d'élections générales interrompues depuis l'échec du deuxième tour du scrutin de 1992, (ii) l'engagement du gouvernement à poursuivre et à approfondir les réformes économiques pouvant menacer les intérêts de certains groupes de pression ; (iii) la faible capacité institutionnelle du pays notamment le manque de ressources humaines qualifiées pour la mise en oeuvre des réformes ; (iv) le risque de la nouvelle loi foncière de défavoriser l'agriculture paysanne traditionnelle au profit des exploitations commerciales; (v) la

fragilité potentielle de l'économie angolaise aux chocs extérieurs due au manque de diversification de sa base productive et à sa forte dépendance du secteur pétrolier et (vi) l'absence d'un cadre de coordination de l'aide extérieure qui ne permettra pas aux bailleurs de fonds de canaliser l'aide en conformité aux priorités du DSRP-I. Ce risque est d'autant plus imminent que le pays n'a pas encore satisfait les conditions d'un PRAF avec le FMI lui permettant de meilleures perspectives de coopération avec ses partenaires au développement.

#### **IV. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE**

##### **4.1 Contexte du pays et sélectivité stratégique**

Le contexte économique actuel de l'Angola est marqué par la reprise de la croissance économique, le rétablissement de la stabilité macroéconomique et la poursuite du dialogue avec le FMI autour d'un Programme de référence. Ces acquis constituent un cadre favorable à la lutte contre la pauvreté considérée par le gouvernement comme le pari majeur à remporter. Quant au contexte politique, il est dominé par la préparation des élections législatives prévues pour 2006 et qui constituent un motif supplémentaire pour relever le défi de la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations angolaises. C'est d'ailleurs dans ce sens que les priorités du DSRP-I ont été orientées et que des actions et des politiques appropriées ont été conçues pour remédier aux contraintes qui freinent le développement de l'Angola malgré ses richesses énormes à savoir : (i) l'étroitesse de la base productive et le faible poids du secteur privé ; (ii) la mauvaise qualité de la gouvernance qui empêche la promotion du secteur privé et la répartition plus équitable des fruits de la croissance ; (iii) la faible capacité des institutions angolaises et (iv) le délabrement des infrastructures économiques et sociales. S'inscrivant dans ce contexte, la stratégie de la Banque pour les cinq prochaines années a pour objectif d'aider le gouvernement à relever ces défis inhérents à la période post-conflit. Elle s'est alignée sur les priorités du DSRP-I qui lui servent de support pour l'identification de ses piliers. Les interventions des autres donateurs ont servi également d'indicateurs pour la détermination des choix stratégiques afin de créer un effet de synergie qui aura un impact positif sur la réduction de la pauvreté. Afin de répondre aux mieux aux exigences de ce contexte et de lui allouer les moyens de financement requis, la Banque cherchera dans le cadre de sa stratégie pour les trois prochaines années à orienter ses domaines de concentration vers des secteurs ayant un effet direct et perceptible sur l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres et vulnérables et renforcera l'efficacité de ses actions.

##### **4.2 Gestion du Portefeuille et enseignements tirés du DSP antérieur**

4.2.1 Depuis la reprise de ses activités avec l'Angola en 2001, la Banque a financé cinq projets pour un montant total de 27,77 millions d'UC dont quatre projets ont été financés sur les ressources du FAD IX. Il s'agit du : (i) projet d'appui à la pêche artisanale pour un montant de 7,0 millions d'UC; (ii) projet d'appui à la réhabilitation des services de santé pour 6,5 millions d'UC dans la province de Uije; (iii) projet d'appui à la démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables de la province de Huambo pour un montant de 3,78 millions d'UC et (iv) projet d'appui à la réalisation d'une étude sur l'aménagement de l'environnement en Angola pour 0,85 millions d'UC.

4.2.2 Les deux projets actifs du portefeuille de la Banque en Angola sont : le projet d'appui à l'Education de base II, mis en vigueur depuis novembre 2002 et le projet de la pêche artisanale mis en vigueur en novembre 2003. Ces deux projets ont des taux de décaissement respectifs de 2,26% et 5%. Ces faibles taux de décaissement sont dus à : (i) la

complexité et la diversité des sources de financement pour le premier projet ; (ii) le recrutement prématuré d'une grande partie du personnel technique ; (iii) le délai de mise en place des Unités de gestion des projets (UGP) et le retard d'acquisition de véhicules ; (iv) l'irrégularité des décaissements des fonds de contrepartie, en particulier en ce qui concerne les dépenses d'investissement et (v) la reprise du processus de recrutement au niveau de l'UGP du projet de la pêche artisanale.

4.2.3 Le projet de réhabilitation des services de santé dans la Province de Uige mis en vigueur depuis décembre 2003, le projet d'appui à la réinsertion socio-économique dans la province de Huambo approuvé depuis novembre 2003, et l'étude sur l'aménagement de l'environnement mise en vigueur le 29 avril 2004 ne sont pas encore actifs. Le premier projet a accusé des retards dans le recrutement d'experts pour renforcer les capacités de la Cellule du projet. Ces retards sont en partie attribuables à la non familiarisation des cadres nationaux avec les règles de procédure de la Banque. Pour le deuxième projet, il se pose toujours des difficultés de satisfaction des conditions préalables à sa mise en vigueur. Ces difficultés ont trait à : (i) la faiblesse des ressources humaines affectées au projet ; (ii) l'insuffisante communication entre le niveau central, les Provinces et la Banque ; et (iii) la méconnaissance des règles de procédure de la Banque en matière d'acquisition des biens, travaux et services. Pour le troisième projet, la reprise du concours de recrutement du bureau de consultation devant réaliser l'étude sur l'environnement due au non-respect des procédures de recrutement de la Banque a retardé sa mise en vigueur et affecté son exécution.

4.2.4 Dans l'ensemble, l'exécution des projets en cours s'est heurtée à un certain nombre de contraintes dont : (i) la faible capacité institutionnelle du pays ; (ii) la faible maîtrise des procédures d'acquisitions de biens et services par les chefs de projets ; (iii) la lenteur de la procédure et les difficultés de recrutement du personnel des Unités de gestion de projets dans certains secteurs comme celui de la santé et (iv) l'inexistence de structure sur place pour un suivi de plus près du portefeuille de la Banque. Ces difficultés se sont traduites par un faible taux d'absorption des ressources allouées au pays au cours du FAD IX. Une revue de portefeuille est prévue en 2006 et permettra de faire une appréciation globale de l'efficacité des opérations de la Banque et des mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité du portefeuille avec l'Angola.

4.2.5 Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque dans le cadre du DSP : 2002-2004 qui s'est articulée autour des cinq principaux axes suivants : (i) l'appui à la démobilisation et à la réinsertion sociale ; (ii) la réhabilitation des infrastructures sociales de base ; (iii) le soutien à l'agriculture et au développement rural ; (iv) le renforcement des capacités ; et (v) le soutien aux réformes économiques notamment celles favorables au développement du secteur privé sont mitigés. En effet, le gouvernement a réussi à mettre en œuvre plusieurs recommandations du Conseil issues de l'examen dudit DSP dont notamment la stabilité macroéconomique requise pour la consolidation de la croissance, la mise en place d'un nouveau cadre juridique favorable à la relance de l'investissement privé, la mise en œuvre avec succès du PMFP, le diagnostic du système judiciaire et la poursuite de la réforme de la fonction publique pour améliorer la gouvernance. Par ailleurs, le DSRP-I a été soumis aux observations et commentaires des partenaires au développement depuis 2004. Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, plusieurs mesures ont été prises dont l'augmentation des allocations budgétaires aux secteurs de la santé et de l'éducation, l'opérationnalisation de la commission nationale de lutte contre le SIDA avec l'appui du PNUD, la réhabilitation et la construction de nouvelles écoles et de centres de soins de base sur l'ensemble du territoire. En matière d'amélioration de la gouvernance dans la gestion des finances publiques, le gouvernement a collaboré dans la préparation du rapport diagnostic des revenus pétroliers et l'a mis sur son site Internet depuis le mois de mars

2004. Cependant, plusieurs réformes ont accusé du retard dont la privatisation des entreprises publiques, la réforme de l'administration publique, la décentralisation et la mise en œuvre des recommandations du CPAR. De même, le DSP-I n'est pas encore finalisé et soumis aux institutions de Bretton Woods et le dialogue avec le FMI, concernant la mise en place d'un programme de référence n'a pas encore abouti.

4.2.6 La mise en œuvre de la stratégie de la Banque dans le cadre du DSP : 2002-2004 permet de tirer les leçons suivantes : (i) la stratégie de la Banque n'a pas eu les résultats escomptés en raison des faibles capacités institutionnelles du pays et de l'insuffisante maîtrise de ses procédures par les coordinateurs des projets ; (ii) la Banque n'a pas pris soin d'organiser des séminaires d'initiation et de vulgarisation de ses des procédures en langue portugaise. La Banque est appelée à renforcer la fréquence et la qualité de ses missions de supervision dans l'attente de l'ouverture de son bureau en Angola prévue pour 2006 et (iii) la consolidation des progrès accomplis sur la voie de la stabilité macroéconomique, de l'assainissement du climat des affaires, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles doit ainsi constituer le domaine de concentration des deux piliers retenus par la stratégie d'intervention de la Banque dans le cadre du DSP : 2005-2007.

### 4.3 Cadre de résultats du DSP

**TABEAU 1 : MATRICE DES RESULTATS THEMATIQUES**

Objectifs stratégiques à long terme	Réalizations du DSP à court terme				Priorités et performances de la Banque	
	Questions sectorielles	Produits et réalisations du DSP que la Banque compte influencer	Indicateurs intermédiaires pour les réalisations du DSP	Stratégies /actions pour les indicateurs et réalisations intermédiaires	Interventions de la Banque et des partenaires extérieures	Processus et mise en œuvre de la mesure de la performance de la Banque
<p><b>Réduire de 50% d'ici 2015, la proportion de la population pauvre</b></p>	<p><b>Augmenter la production du secteur agricole et rural et renforcer ses capacités institutionnelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer la qualité des intrants agricoles</li> <li>-Réhabiliter les voies rurales et re-dynamiser le marché intérieur</li> <li>-Améliorer l'encadrement technique des exploitants agricoles</li> <li>-Renforcer les capacités institutionnelles des institutions centrales provinciales et locales du secteur agricole</li> <li>-Promouvoir les cultures céréalières et de rente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La qualité des semences s'est améliorée</li> <li>- Le nombre de voies rurales réhabilitées s'est accru</li> <li>-Le nombre de centres de vulgarisation agricole, d'agriculteurs formés, et de centres de promotion de la femme rurale est augmenté</li> <li>-Les instituts agricoles ont été informatisés et leur personnel a été formé</li> <li>-Les surfaces cultivées de cultures vivrières et de café, de tabac et autres ont été augmentées</li> <li>-Les recommandations du CPAR ont été mises en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Produire et utiliser des semences de qualité</li> <li>-Entreprendre des travaux de réhabilitation</li> <li>-Créer de nouveaux centres et réhabiliter d'autres</li> <li>-Equiper les instituts agricoles et la direction de la planification du MINAGRI et former leur personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evaluer le Projet d'appui au programme national de semence</li> <li>-Mettre en place le projet d'irrigation (Bom Jésus Calenga)</li> <li>-Renforcer l'exécution du projet de la pêche artisanale</li> <li>-Mettre en œuvre un projet d'appui institutionnel</li> <li>-Evaluer un programme d'appui au renforcement du secteur privé (PARSP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mission d'évaluation et de lancement</li> <li>-Mission d'évaluation et de lancement</li> <li>-Mission de supervision</li> <li>Mission de préparation et d'évaluation</li> <li>-Mission d'identification et d'évaluation</li> </ul>
	<p><b>Promouvoir le secteur privé pour la diversification de l'économie et la promotion de la croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réformer le système de passation des marchés publics</li> <li>-Améliorer le fonctionnement du système judiciaire</li> <li>-Améliorer la qualité des services financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Approfondir la réforme du système judiciaire</li> <li>-Le taux d'accès au financement bancaire est augmenté</li> <li>-Approfondir la réforme de la fonction publique</li> <li>-Activer le processus de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Raccourcir les procédures de lancement des appels d'offre et créer un organe de régulation</li> <li>-Réformer les codes juridiques, recruter de nouveaux juges et appuyer l'Institut d'Etudes Judiciaires</li> <li>-Augmenter le nombre d'agence bancaire dans les provinces</li> </ul>		

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer la qualité des services de l'administration</li> <li>-Activer le processus de privatisation</li> <li>-Améliorer la productivité des facteurs de production</li> <li>-Maîtriser les coûts de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>privatisation</li> <li>-Le nombre de personnes ayant reçu une formation professionnelle est augmenté</li> <li>-le volume des exportations est augmenté</li> <li>-Le nombre d'entreprises du secteur privé est augmenté</li> <li>-Le volume des IDE hors pétrole s'est accru</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Motiver le personnel et informatiser les services</li> <li>-Poursuivre le processus de privatisation des entreprises non prioritaires</li> </ul>		
--	--	---	---	--	--	--

#### **4.4 Piliers et centres d'intérêt du DSP**

4.4.1 La stratégie de la Banque pour la période 2005-2007 a été discutée et ses piliers ont été identifiés d'un commun accord avec les responsables angolais et les partenaires au développement de l'Angola. Cette ébauche d'approche participative a été davantage renforcée et élargie lors de la mission de dialogue qui a eu lieu du 30 juillet au 07 août. Cette mission a été couronnée par l'organisation d'un séminaire auquel ont pris part les représentants du secteur public et privé, de la société civile et des partenaires au développement de l'Angola. Cette stratégie a été élaborée et conçue de manière à satisfaire aux critères suivants : (i) être conforme aux priorités de la stratégie de lutte contre la pauvreté telle que décrites dans le DSRP-I du gouvernement pour la période: 2003-2007 ; (ii) remédier aux contraintes identifiées et répondre aux défis spécifiés plus haut ; (iii) être conforme à la Vision et au Plan stratégique de la Banque ; (iv) être sélective pour avoir plus d'efficacité ; (v) tenir compte des performances de l'Angola en matière d'exécution des projets en cours et de l'allocation qui lui est accordée sous le FAD X ; (vi) se situer dans le prolongement et l'approfondissement de l'impact de la stratégie précédente et tenir compte des leçons qui y ont été tirées et (vii) s'inscrire dans la complémentarité des interventions des autres donateurs. Au vu de cet ensemble de critères et aux termes des échanges avec les parties prenantes, la stratégie retenue s'articulera ainsi autour des deux grands piliers suivants : **(i) réduire la pauvreté en milieu rural et (ii) créer les conditions favorables au développement du secteur privé.**

##### **Secteur public**

4.4.2 **Pilier I: Réduire la pauvreté en milieu rural :** Ce pilier s'inscrit dans les axes prioritaires du DSRP-I et vise à soutenir l'effort du gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté. Il est d'autant plus pertinent que la pauvreté sévit à grande échelle en Angola et plus particulièrement dans le milieu rural où elle affecte environ 95% de sa population. Par ailleurs, le secteur rural constitue la principale source de revenu et d'emplois dans la mesure où plus de 70 % de la population vivent de l'agriculture et de l'élevage. La concentration de l'intervention de la Banque sur la lutte contre la pauvreté rurale découle aussi de l'intérêt que le gouvernement accorde à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales qui ont été les plus affectées par le conflit et dont les terres sont toujours parsemées de mines anti-personnelles. Le gouvernement a déclaré hautement prioritaires la réalisation de la sécurité alimentaire et la promotion du monde rural dans son programme d'action à moyen terme 2003-2010 et dans ses perspectives de développement à l'horizon 2025. La stratégie adoptée pour la réhabilitation de ce secteur vital de l'économie angolaise s'articule autour des axes suivants : (i) le renforcement de la capacité de production du secteur agricole ; (ii) la revitalisation du système des marchés intérieurs ; (iii) le développement durable des ressources naturelles ; (iv) la création de conditions favorables pour le développement du secteur privé dans les activités et les industries agroalimentaires, et (v) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur en vue de faire des municipalités un vecteur de développement rural. En focalisant l'attention sur la revitalisation de ce secteur, le gouvernement œuvre à atteindre les objectifs du millénaire en matière de réduction de la malnutrition et d'assurer l'autosuffisance alimentaire du monde rural et d'approvisionner les centres urbains en denrées alimentaires. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le MINADER a initié un programme de réformes institutionnelles visant à renforcer les capacités du secteur, à améliorer sa production et sa productivité grâce à la promulgation d'une nouvelle loi régissant la propriété foncière, la réglementation de la

production des semences, du développement rural, de la santé animale, de la protection des végétaux et des ressources naturelles.

**4.4.3 Développement du secteur agricole et rural :** Dans le cadre de sa précédente stratégie d'intervention en Angola couvrant la période 2002-2004, le Banque a apporté un appui au secteur agricole et rural à travers le projet d'appui à la pêche artisanale et le financement d'une étude sur la gestion de l'environnement. Les activités du projet d'appui à la pêche artisanale ont consisté en la création de centres d'encadrement des pêcheurs, la mise à leur disposition de facilité d'accès au crédit et le renforcement de leurs capacités. Ce projet avait pour objectif d'améliorer la capture et d'exploiter le potentiel halieutique considérable dont dispose l'Angola et de créer des sources de revenus à plusieurs milliers de personnes. L'étude sur l'environnement est destinée à préparer un diagnostic des problèmes environnementaux en Angola qui exercent des effets négatifs sur la performance du secteur agricole et sur le bien être de la population angolaise en milieu rural qu'urbain. Afin de renforcer l'impact des projets en cours, la stratégie de la Banque dans le cadre du FAD X a retenu comme premier pilier la réduction de la pauvreté en milieu rural et envisage d'appuyer le secteur agricole et rural à travers le projet de développement rural dans les deux sites de Bom Jésus et de Calenga. Ce projet a été évalué en juillet 2005 et vise à apporter un appui à l'agriculture vivrière afin de contribuer à satisfaire les besoins alimentaires des couches pauvres et vulnérables en milieu rural, à réduire la malnutrition, et créer des emplois pour la main d'œuvre non qualifiée à travers ses trois composantes : (i) le développement de l'infrastructure rurale ; (ii) le développement agricole et (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur. L'intervention de la Banque à Calenga situé dans la province de Haumbo bénéficiera des effets attendus du projet de réinsertion des groupes vulnérables que la Banque a approuvé dans cette même province dans le cadre de la stratégie précédente.

4.4.4 Grâce à ses activités prévues pour appuyer le secteur agricole, ce pilier permettra ainsi de : (i) revitaliser le agricole et rural, accroître la production de cultures vivrières comme les céréales ; (ii) améliorer sa productivité et sa compétitivité à travers un meilleur choix des semences et un meilleur encadrement des agriculteurs et des éleveurs ; (iii) renforcer les capacités humaines et logistiques institutionnelles du MINADER et des différents instituts agricoles permettant ainsi une meilleure identification, exécution et suivi des projets ; (iv) contribuer à la protection de l'environnement, à la valorisation des ressources naturelles et (v) faciliter l'accès aux exploitations agricoles et la commercialisation de leur production. A travers ce pilier, l'intervention de la Banque contribuera à : (i) assurer la sécurité alimentaire et à satisfaire les besoins de la population en denrées alimentaires actuellement satisfaits pour environ 50% par les importations de l'extérieur ; (ii) améliorer le rendement du secteur, absorber sa main d'œuvre inemployée et sous-employée pour augmenter sa valeur ajoutée qui reste en déca du potentiel dont dispose l'Angola et (iii) développer un tissu de PME/PMI dans l'industrie agroalimentaire qui permettra d'accroître la taille du secteur privé angolais et (iv) alléger le déficit du compte courant de la balance des paiements.

**4.4.5 L'eau et l'assainissement en milieu rural :** Conformément à l'initiative qu'elle a lancée pour améliorer les taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement dans ses pays membres, la Banque envisage d'intervenir dans le cadre du premier pilier de sa stratégie 2005-2007 avec l'Angola pour soutenir l'effort du gouvernement dans ce secteur. Cette intervention vise à aider le gouvernement à mettre en place les bases d'un cadre stratégique, légal et réglementaire ainsi que des investissements nécessaires en vue de

contribuer à la réalisation des ODM pour le sous secteur de l'eau et de l'assainissement en réduisant de moitié la proportion de la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2015. La Banque envisage ainsi d'appuyer un programme d'Alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural (AEPA) qui soutiendra le programme de développement de ce secteur approuvé par le gouvernement en janvier 2004 pour la période 2004-2016. Ce programme compte entre autres, réaliser 5.000 points d'eau modernes et mettre en place des bases de données informatiques du système d'Alimentation en eau potable. Ce programme aura pour objectifs de : (i) améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural (ii) doter le pays de moyens de suivi du secteur d'AEPA ; (iii) préparer un programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en vue de permettre aux autorités angolaises de mobiliser les ressources nécessaires pour le financement de leur stratégie dans ce secteur ; et iv) de renforcer les capacités, les cadre réglementaire, juridique et institutionnel afin d'assurer la durabilité des services d'AEPA en milieu rural.

4.4.6 Ce programme comportera plusieurs activités dont : (i) la réalisation d'études et de mise en place d'un système de gestion et de suivi des ressources et des infrastructures d'AEPA ; (ii) appui institutionnel de renforcement des capacités des intervenants notamment la Direction nationale de l'eau ; (iii) le développement des infrastructures d'alimentation en eau potable et en assainissement. Non seulement qu'elle permettra de remédier aux faibles taux actuels d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain et rural en Angola, l'intervention de la Banque dans ce secteur contribuera aussi à : (i) améliorer l'adduction de l'eau à un coût moindre dans les zones rurales, réduire les infections dues aux maladies d'origine hydriques telles que le choléra et le paludisme qui constitue la première cause de décès chez les enfants et les femmes ; (iii) améliorer les conditions sanitaires des populations rurales et réduire le coût des soins qui grèvent les budgets des ménages pauvres en milieu rural, (iv) remédier aux échecs scolaires et à l'abandon de l'école chez les enfants des familles rurales obligés de se rendre très tôt aux points d'eau éloignés et parfois insalubres.

4.4.7 **Pilier II : Créer les conditions favorables au développement du secteur privé :** Issu des priorités du DSP-I : 2003-2007, ce pilier vise la relance de la croissance économique pour réduire la pauvreté à travers la promotion des investissements privés nationaux et étrangers. Il tire sa pertinence de : (i) l'enclavement de pôles industriels de pétrole et de diamant sur lesquels peuvent se greffer plusieurs activités industrielles permettant d'accroître leur effet d'entraînement sur l'économie ; (ii) le potentiel des richesses minières et agricoles dont l'Angola regorge ; (iii) la faible taille du secteur industriel et l'insuffisance de sa contribution à la croissance du PIB ; (iv) les avantages prévus par le nouveau cadre juridique et réglementaire adopté par le gouvernement en 2003 (v) la disponibilité de la main d'œuvre et la faiblesse de sa rémunération ; et (vi) les besoins énormes de reconstruction des infrastructures et des institutions affectées par le conflit. Tout en valorisant le potentiel de richesses de l'Angola, ce pilier devrait contribuer ainsi à : (i) la diversification de la base productive du pays pour se prémunir contre les chocs extérieurs dus aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole ; (ii) la création d'emplois générateurs de revenus et la réduction des poches de pauvreté ; (iii) la création d'un tissu industriel de PME qui permettront non seulement la substitution aux importations agricoles et industrielles mais aussi le drainage de recettes fiscales à l'Etat et la promotion des exportations génératrices de réserves de change et (iv) l'attraction de capitaux étrangers dans des secteurs autres que le pétrole pouvant contribuer à financer le déficit du compte courant sans recourir à l'endettement extérieur. A travers ces effets prévus sur le

renforcement des capacités du secteur privé angolais, ce pilier répondra ainsi à la nécessité pour l'Angola de consolider la stabilité macroéconomique requise pour la propulsion de la croissance.

4.4.8 Pour atteindre les résultats attendus de ce pilier, l'intervention de la Banque consistera à renforcer les capacités des institutions angolaise en charge de mettre en oeuvre des réformes économiques et structurelles destinées à l'amélioration de la gouvernance pour son effet bénéfique sur la promotion du secteur privé. A ce titre, l'appui institutionnel de la Banque sera accentué sur : (i) la réforme du système de passation et de contrôle de l'exécution des marchés publics pour son effet sur l'accroissement de la participation du secteur privé aux adjudications des appels d'offre à travers la création d'une agence de régulation des marchés publics et la préparation d'un nouveau code des marchés publics ; (ii) la réforme du système judiciaire qui permettra à travers la révision des codes juridiques, le renforcement des capacités humaines et logistiques d'améliorer le cadre juridique et réglementaire, l'exécution des contrats, la protection de la propriété qui sont les conditions requises à l'assainissement du climat des affaires et la propulsion du secteur privé ; (iii) la réforme de l'administration publique et la décentralisation pour ses effets sur la réduction des coûts de transactions aux entrepreneurs et l'amélioration de la qualité des services qui lui sont rendus à travers la préparation de manuels de procédures, la révision du système de rémunération et la mise en place d'un système d'évaluation des personnels et (iv) la privatisation des entreprises publiques étant donné son impact positif sur l'élargissement de la participation du secteur privé au capital des entreprises. Ce pilier viendra aussi compléter l'appui d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux au développement du secteur privé, directement comme la Banque mondiale et les USA et indirectement comme l'UE, le PNUD, l'Italie et autres donateurs pour leur soutien à la réhabilitation des infrastructures économiques et à l'amélioration de la gouvernance. L'appui institutionnel envisagé dans le cadre de la stratégie : 2005-2007 permettra de renforcer la mise en oeuvre de plusieurs réformes visant l'amélioration de la gouvernance qui à son tour permettra d'améliorer les performances du secteur privé, de son efficacité et de sa contribution à la réduction de la pauvreté et servira de support à un éventuel programme d'appui à la gouvernance ultérieurement.

### **Secteur privé**

4.4.9 L'assainissement du climat des affaires prévu par le pilier II de la stratégie d'intervention de la Banque dans le cadre du FAD X : 2005-2007 contribuera à la création des conditions favorables à la promotion du secteur privé angolais qui n'a pas jusqu'à présent bénéficié de l'appui de la Banque sur son guichet destiné à ce secteur. Les projets identifiés dans le secteur des transports en 2004, tels que la concession des trois lignes de chemin de fer (Luanda, Benguela et Namibe) peuvent être éligibles au financement sur les ressources du guichet privé de la Banque. Par ailleurs, la Banque peut intervenir dans le secteur portuaire à travers l'appui pour la mise à concession des terminaux de Lobito et de Namibe, et le port sec de Viana. Au niveau du secteur énergétique, la Banque peut également appuyer les projets de liquéfaction du gaz naturel des champs pétroliers à Soyo, l'interconnexion des trois réseaux électriques nationaux et la construction de barrage pour la production de l'énergie hydrique.

Tableau 2 : Cadre du DSP axé sur les résultats

Résultats à long terme	Résultats attendus du DSP	Liens entre DSP et priorités du DSRP
<b>PILIER I : REDUIRE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL</b>		
1.1 Revitaliser le secteur rural et renforcer ses capacités institutionnelles	1.1.1 Mise en exploitation intensive de 27150 ha par les petits exploitants grâce au développement d'une infrastructure d'irrigation à Bom Jésus et de l'agriculture pluviale à Calenga 1.1.2 Réhabilitation de 137 km de routes de desserte agricole pour faciliter l'accès aux marchés d'intrants et de commercialisation des produits 1.1.3 Reconstruction de 13 ponts pour faciliter les liens entre les marchés et les centres de production 1.1.4 creusement de 76 puits pour approvisionner 11 000 familles rurales et réhabilitation de deux centres de santé préventive et curative 1.1.5 Mise en place d'une station de recherche de l'Institut de recherche agricole du MINADER à Shianga –Huambo pour produire et multiplier les semences et création de réseaux d'encadrement des agriculteurs 1.1.6 Appui au MINADER et renforcement des capacités de la communauté des bénéficiaires 1.1.7 Améliorer le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural pour les porter à 50% et 40% respectivement en 2007	Paragraphe 5.3 du DSRP-I relatif au développement rural et à la sécurité alimentaire
<b>Pilier II : CREER LES CONDITIONS PROPICES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE</b>		
2.1 Diversifier l'économie pour la relance de la croissance	2.1.1 Augmenter le taux de croissance du PIB non pétrolier 2.1.2 Accroître le nombre d'entreprises du secteur industriel et sa part dans le PIB 2.1.3 Augmenter le volume des IDE dans les secteurs autres que pétrolier 2.1.4 Augmenter la part des investissements privés dans le total des investissements 2.1.5 Créer de nouveaux emplois et réduire le chômage 2.1.6 Augmenter le taux de participation du secteur privé dans le capital des entreprises	Paragraphe 5.10 relatif à la gestion macroéconomique
2.2 Augmenter la productivité et la compétitivité de l'économie	2.2.1 Augmenter le volume des exportations des industries manufacturières 2.2.2 Faciliter l'accès aux intrants et aux marchés pour l'écoulement de la production 2.2.4 Améliorer l'accès du secteur privé au financement bancaire	Idem

## Encadré 6 : Consultations sur la stratégie du Groupe de la Banque

Conformément aux directives du DSP : 2005-2007, la stratégie de la Banque est le résultat d'un large processus consultatif qui s'est déroulé au cours de la mission de préparation (18 mars-04 avril) et de la mission de dialogue (30 Juillet -07 août) qui a été couronnée par l'organisation d'un séminaire le 04 août auquel ont pris part les représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds. La mission de préparation qui a été composée d'experts de OCCC, OCSO, OCIN et OCAR a eu des échanges constructifs avec les autorités angolaises sur les domaines d'intervention de la Banque au cours des cinq prochaines années. Ces domaines ont fait l'objet de discussions avec le vice Ministre de l'Agriculture, le Ministre de la santé et les directeurs généraux des différents Ministères qu'elle a rencontrés. Ces réunions ont permis à la mission de décortiquer les contraintes et les perspectives de développement du pays, d'établir le lien entre le DSRP-I et le choix stratégique de la Banque dans le Cadre du DSPAR et d'aligner les domaines de concentration sur les axes fondamentaux et les priorités du programme du gouvernement qui visent la réalisation des OMD à l'horizon 2015. Les réunions avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux ont permis d'insérer les piliers de la stratégie de la Banque dans la complémentarité de l'intervention de ses partenaires au développement afin d'éviter la duplication des efforts et de rechercher des impacts cumulatifs. L'organisation du séminaire a constitué une occasion pertinente pour l'extension de cette approche participative à d'autres acteurs de développement notamment les représentants de la société civile et du secteur privé. Les groupes thématiques multisectoriels institués ont procédé à l'examen de la pertinence des piliers d'intervention de la Banque, des secteurs d'interventions, des résultats attendus et de les rapprocher du programme bi annuel en cours issu du DSRP-I : 2003-2007. Les discussions directes entre tous les acteurs de développement ont permis de valider la stratégie de la Banque et de justifier davantage son bien fondé.

#### 4.5 Dimension régionale de l'aide du Groupe de la Banque

La Banque poursuivra son appui à l'intégration de l'Angola dans son environnement régional dans le cadre de sa stratégie d'appui à l'intégration régionale définie par le DSAIR : 2005-2009. En cela, la Banque a déjà apporté un appui au renforcement des capacités institutionnelles du secrétariat de la CEEAC approuvé en novembre 2004 et dont les activités sont prévues pour 2005. Elle pourra dans le cadre de son appui aux réformes économiques prévues par le DSP : 2005-2007, aider l'Angola à la réalisation de la convergence macroéconomique à partir de 2008. Dans le cadre de son soutien au NEPAD, la Banque contribuera au financement des projets régionaux de développement dans les secteurs du transport, de l'eau, de l'énergie et des télécommunications tel que prévu par son plan directeur consensuel des transports en

Afrique centrale (PDCT-AC). La Banque poursuivra son appui à l'Initiative des pays des grands lacs (GLIA) contre le VIH/SIDA et prêtera main forte à la nouvelle initiative des pays riverains des fleuves Congo-Oubangui-Chari à partir de 2005. Elle pourra également contribuer au Fonds régional spécial des chefs d'Etat sur le VIH/SIDA et au Fonds régional de lutte contre le SIDA créé au sein de la CEEAC. De son côté, le gouvernement angolais déploie des efforts pour diversifier graduellement ses relations commerciales avec des pays autres que ceux de la région ; participe activement dans des organisations régionales et tente de jouer le rôle de leader régional à l'intérieur et à l'extérieur de la SADC afin de minimiser l'impact sur l'Angola d'un éventuel choc régional.

#### **4.6 Aide du groupe de la Banque : allocation des ressources en fonction des performances, critères de performance et activités autres que les prêts**

4.6.1 La stratégie d'intervention de la Banque durant la période 2005-2007 est composée d'activités de prêts pouvant être financées sur le guichet public et privé et d'activités hors prêts. Cette stratégie s'articulera autour des deux piliers identifiés, analysés et justifiés plus haut. Au cours du FAD X, la Banque envisage de financer les opérations suivantes : un appui au renforcement des capacités institutionnelles, le projet Bom Jésus-Calenga destiné à soutenir les efforts du gouvernement dans le développement du secteur agricole conformément au premier pilier de la stratégie dans le cadre du DSP axé sur les résultats, un projet d'appui institutionnel pour la gouvernance et le renforcement du secteur privé et un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural (AEPA).

4.6.2 **Cadre d'assistance financière du Groupe de la Banque :** La stratégie de la Banque dans le cadre du DSP : 2005-2007 bénéficiera d'une allocation sur les ressources du FAD X (2005-2007). A l'issue de l'exercice d'évaluation des performances des institutions et des politiques (EPIP) de 2004, l'Angola a été par conséquent classée dans la catégorie des pays à faible performance. La combinaison de cette performance avec celle de l'évaluation du portefeuille a permis à l'Angola de bénéficier d'une allocation maximale de 36,6 millions d'UC entièrement sous formes de dons sur les ressources du FAD X. Des critères de performance assortis d'indicateurs quantitatifs serviront ainsi à mesurer les progrès réalisés par rapport à la dernière évaluation. Le degré de satisfaction de ces critères permettra de déterminer l'allocation à laquelle l'Angola est éligible. Ces critères de performance sont ceux où l'Angola a été faiblement noté lors de l'exercice d'évaluation annuelle et où les efforts doivent être concentrés pour améliorer son score et par conséquent son allocation. Sur la base de l'évaluation de 2004, ces critères sont relatifs aux domaines suivants : (i) les ressources humaines (ii) la gouvernance et (iv) la performance du portefeuille de la Banque. La non satisfaction des critères ci-dessous pourrait se traduire par une allocation plus faible.

Tableau 3 : Critères et indicateurs de performance

Critères	2007
<b>Renforcement des Ressources humaines</b>	-Réaliser le 1/3 des OMD
<b>Amélioration de la gouvernance</b>	
3.1 Réforme du système de passation des marchés publics	-Créer une agence de régulation des marchés publics -Préparation d'une stratégie nationale de passation des marchés publics -Connexion de la moitié des provinces au SIGFE -Mise en place de toutes les composantes du PMFP -Création d'une unité de gestion des revenus pétroliers au MINFIN
3.2 Amélioration de la chaîne des dépenses	-Publication trimestrielle des recettes pétrolières et diamantifères et audit annuel de SONANGOL et de la BNA
3.3 Amélioration de la transparence dans la gestion des revenus du pétrole	-Adopter la loi sur la stratégie nationale et le plan d'action pour la réforme du système judiciaire -Renforcer les capacités de l'Institut d'études judiciaires pour augmenter du 1/3 le nombre de juges
3.4 Mettre en œuvre la réforme du système judiciaire	-Créer l'école nationale d'administration -Mettre en œuvre la stratégie nationale de décentralisation et de déconcentration -Doter les provinces de leur propre fiscalité
3.5 Mettre en œuvre la réforme de l'administration publique et de décentralisation	
<b>Performance du portefeuille de la Banque</b>	
-Délais de mise en vigueur des nouveaux prêts	-Réduire de moitié les délais actuels
-Taux de décaissement des projets actifs	-Augmenter de plus de 100% le taux de décaissement

*Plan d'activités pour la période 2005-2007* : Au cours du FAD X, la Banque envisage de financer les opérations suivantes : Un appui au renforcement des capacités institutionnelles pour l'amélioration de la gouvernance qui a des effets favorables sur la promotion du secteur privé, le projet Bom Jésus-Calenga destiné à soutenir les efforts du gouvernement dans le développement du secteur agricole et rural et un appui au programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural (AEPA).

#### 4.6.3 Aide du Groupe de la Banque : activités autres que les projets

Afin d'appuyer les piliers de sa stratégie pour la période 2005-2007, la Banque préparera le profil de gouvernance pays (PGP) avec l'assistance de la coopération portugaise pour les pays PALOP. Le PGP permettra de faire le diagnostic de la situation de la gouvernance en Angola, de passer en revue les contraintes qui freinent son amélioration, les progrès accomplis par le gouvernement pour y remédier et d'identifier les actions que la Banque pourra appuyer dans le cadre de sa stratégie. La Banque pourra également envisager la conduite d'études dans le secteur du transport dont les études de faisabilité de la première phase de réhabilitation du Port de Namibe, le corridor de développement rural de Namibe et de Lobito afin de préparer les conditions pour une éventuelle intervention dans ce secteur. L'ouverture du bureau de la Banque prévu pour 2006 permettra : (i) une meilleure exécution de ces études à travers l'appui humain et logistique qu'il fournira aux missions de la Banque, (ii) un meilleur échange et communication entre les experts et les autorités (iii) un meilleur suivi de mise en œuvre des recommandations issues de ces études.

#### 4.7 Partenariat et harmonisation

En l'absence d'un mécanisme formel, la coordination l'aide fournie à l'Angola par ses partenaires au développement a été le plus souvent ad hoc et présidée

alternativement par le PNUD ou la Banque mondiale sur des thèmes spécifiques. Les réunions mensuelles des donateurs multilatéraux et bilatéraux ont été récemment présidées par le PNUD alors que les réunions mensuelles des pays membres de l'UE sont présidées par le pays qui assure la présidence de l'Union. Afin de renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide, la Banque mondiale a préparé une proposition pour améliorer la coordination de l'aide qui a été adoptée par la communauté des donateurs et qui a été soumise au gouvernement en vue de sa discussion. La Banque a depuis la reprise de ses activités en Angola, intervenu en étroite concertation avec les autres donateurs, notamment la Banque mondiale, l'UE et le PNUD. Ceci lui a permis de mieux orienter ses actions et de pouvoir les inscrire dans la complémentarité et le renforcement de leur appui au DSRP-I. Cette coordination sera davantage renforcée avec l'ouverture du Bureau de la Banque en 2006. Au niveau du gouvernement, le Ministère du plan est chargé de la coordination de l'aide multilatérale et bilatérale fournies à l'Angola par ses partenaires au développement. En 2004, un service de coordination de l'aide a été créé à cet effet au sein de la Direction des Etudes du Ministère du plan. Ce département est destiné à mieux orienter et à faire converger l'aide des donateurs avec les priorités du gouvernement qui jusqu'ici a été à leur initiative et à leur évaluation. Ce département a élaboré une évaluation de l'aide et a présenté une stratégie de coordination dans le plan de travail du Ministère pour 2005.

## **V. SUIVI ET EVALUATION AXES SUR LES RESULTATS**

### **5.1 Suivi des résultats du DSP et de la performance du Groupe de la Banque**

Le processus de suivi des résultats du DSP se fera sur la base des bilans annuels d'exécution du programme du gouvernement, des rapports d'exécution du budget, des enquêtes sur les budgets et consommations des ménages conduites par l'Institut National de Statistiques (INE), du diagnostic participatif rural bi-annuel, des études thématique et du séminaire de consultation avec les bénéficiaires. Ce processus est assuré par le MINPLAN avec l'assistance technique des ONG, des universités et des représentants de la société civile qui ont eu de l'expérience dans ce domaine. De son côté, la Banque veillera à la régularité de transmission de ces rapports, renforcera ses missions de supervision et procèdera à l'ouverture de son bureau en Angola à partir de 2006. Le bureau jouera le rôle de point focal pour établir un contact direct et d'échange rapide d'informations avec les autorités et les autres donateurs. Il permettra de suivre de plus près l'exécution de la stratégie de la Banque, de raccourcir les délais de procédures de décaissement, d'identifier à un stade avancé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets et des programmes, de signaler en temps utile les risques potentiels de dérapage et de permettre à la Banque de réagir instantanément en mettant en œuvre les mesures de correction nécessaires. La présence de la Banque en Angola contribuera ainsi à améliorer la performance de l'Angola en matière d'exécution des projets aussi bien que la qualité de sa propre prestation de service, ce qui lui assurera une meilleure qualité de portefeuille de ses projets et une réduction des risques qui leur sont inhérents.

### **5.2 Gestion des risques**

Les risques identifiés à la section 3.4 sont des risques-pays pouvant être atténués par des mesures politiques, économiques et sociales. Afin d'atténuer le premier risque, le gouvernement est en concertation étroite avec les partis de l'opposition pour préparer les meilleures conditions de déroulement d'élections, libres, justes et transparentes. Pour le deuxième, le gouvernement a poursuivi son dialogue avec les institutions de Bretton Woods

pour l'adoption d'un PR qui traduira sa volonté de s'engager formellement dans la mise en œuvre des réformes économiques. Pour le troisième risque, le gouvernement devra encourager la sensibilisation et la participation de la communauté locale dans l'octroi des terres ou des terrains aux étrangers et/ou à des personnes en dehors du clan. Quant au quatrième risque, le gouvernement a initié des réformes d'assainissement du climat des affaires pour promouvoir le secteur privé. Concernant le risque lié à la faible capacité institutionnelle, il pourrait être atténué par l'assistance technique et financière des partenaires au développement de l'Angola. Le risque dû à l'absence d'un cadre adéquat de coordination de l'aide pourrait être atténué grâce aux perspectives d'organisation d'une conférence de donateurs pour mobiliser les ressources pour lesquelles le MINPLAN a déjà créé une structure spéciale de gestion. Quant au risque lié au portefeuille du Groupe de la Banque, il est destiné à être atténué grâce au projet d'appui institutionnel envisagé en 2005, aux actions de formation aux procédures, au renforcement des missions de supervision et au suivi de plus près des projets avec l'ouverture du bureau prévu pour 2006.

### **5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays**

Le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques internes et externes, la reprise de la croissance et les perspectives de conclusion d'un PR avec le FMI sont autant de pré-requis à la relance d'un dialogue plus fructueux et constructif avec les autorités angolaises. Conformément à sa stratégie identifiée et retenue dans ce DSP, la Banque orientera ses prochaines discussions et actions en Angola autour des thèmes suivants : (i) la finalisation du DSRP-I et la mise en œuvre de réformes macroéconomiques et structurelles ; (ii) la poursuite des discussions sur les domaines nécessitant un appui au renforcement des capacités institutionnelles pour l'amélioration de la gouvernance et la propulsion du secteur privé avant la fin de 2005 ; (iii) la poursuite des consultations relatives à l'institution de l'éthique des affaires dans les perspectives de préparation d'un profil de gouvernance pays pour l'Angola dans le cadre des pays PALOP prévue pour 2006 ; (iv) le suivi de mise en œuvre du PMFP, des recommandations du CPAR et de la transparence dans la gestion des revenus pétroliers ; (v) les modalités d'amélioration de la qualité du portefeuille de la Banque à travers le renforcement des missions de supervision et la signature de l'accord d'ouverture du Bureau de la Banque en Angola prévu pour 2006 ; et (vii) la recherche de co-financement dans le cadre de la coordination de l'aide et les perspectives de tenue d'une conférence des donateurs prévue pour 2005.

## **VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **6.1 Conclusion**

Depuis la signature de l'accord de paix en avril 2002, le gouvernement angolais s'est engagé à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles qui ont permis de rétablir la stabilité macroéconomique et de relancer la croissance. Cependant, la reprise de la croissance ne s'est pas traduite par un recul de la pauvreté qui continue à toucher plus de 2/3 de la population angolaise. La finalisation du DSRP-I a accusé du retard et n'a pas à l'état actuel, constitué une base solide pour la préparation d'un DSP basé sur les résultats. L'effort consenti par le gouvernement en matière de transparence dans la gestion des revenus pétroliers constitue un pas encourageant sur la voie de la bonne gouvernance mais doit être renforcé afin de réduire la corruption et améliorer la gestion des deniers publics dans un pays à faibles capacités institutionnelles. Plusieurs réformes structurelles et sectorielles accusent du retard dont

notamment celles relative à la réforme du système de passation des marchés publics, du système judiciaire et de la fonction publique. La poursuite du dialogue avec les institutions de Bretton Woods qui pourrait déboucher sur la conclusion d'un éventuel programme de référence (PR) avec le FMI en 2005 permettra au gouvernement d'organiser une conférence de donateurs afin de mobiliser des ressources pour le financement de son programme Post conflit de réhabilitation et de reconstruction (PPRR). La stratégie d'intervention de la Banque dans le cadre du DSP : 2005-2007, vise à aider le gouvernement à exécuter le PPRR : 2003-2010 pour relever les défis de la phase post conflit. La consultation des autorités angolaises et des partenaires a permis d'identifier les deux piliers de cette stratégie à savoir : (i) la réduction de la pauvreté en milieu rural et (ii) la création de conditions favorables au développement du secteur privé.

## **6.2 Recommandations**

Les Conseils sont invités à approuver la stratégie proposée dans le DSP : 2005-2007 pour l'Angola sur la base d'une allocation de 36,6 millions d'UC sous forme de dons sur les ressources du FAD X (2005-2007). Cette allocation servira à financer les activités retenues dans les deux piliers de ladite stratégie.

## OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE

Projets par secteur	Guichet	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Montant décaissé	Taux de décaissement En%	Situation
1. Pêche Artisanale	FAD	30/10/2002	20/01/2003	17/11/2003	31/12/2009	7,0	0,382	5,46	Actif
2. Réhabilitation des services de santé	FAD	13/11/2002	23/01/2003	12/09/2003	31/12/2007	6,5	0,204	3,15	Actif
3. Réinsertion des groupes vulnérables	FAD	12/11/2003	----	----	----	3,78	0,000	0,00	Non démarré
4. Appui à l'éducation de base II	FAD	05/12/2001	28/03/2002	27/11/2002	31/12/2007	9,63	0,197	2,26	Actif
5. Plan d'aménagement de l'Environnement	FAD	09/07/2003	29/04/2004	29/04/2004	31/12/2005	0,85	0,000	0,00	Non démarré
<b>TOTAL</b>						<b>27,76</b>	<b>0,783</b>	<b>3,00</b>	

ANGOLA : MATRICE DU CADRE STRATEGIQUE

Défis du pays	Programme du gouvernement	Stratégie du groupe de la Banque	Activités du Groupe de la Banque		Autres stratégies bilatérales et multilatérales	Points de repère	
			Récentes et en cours	proposées		ODM	Objectifs de fin de la période du DSPAR
<b>Pilier I: Lutte r contre la pauvreté rurale</b>							
Assurer la sécurité alimentaire pour réduire la pauvreté	Développement rural et amélioration de l'environnement	Revitaliser le secteur rural et améliorer ses capacités institutionnelles	-Projet de la pêche artisanale  -Projet de gestion de l'environnement	-Projet d'irrigation de Bom Jésus Calenga -Projet d'appui au programme national de semences	EMRP Banque mondiale	Réduire de 50% le nombre de personnes vivant au -dessous de 1\$/J en 2015	-La part de la VA du secteur agricole dans le PIB est augmentée -Les surfaces cultivées se sont accrues
<b>Pilier II : Créer les conditions favorables au développement du secteur privé</b>							
Diversifier la base productive de l'économie	Création d'un cadre macroéconomique pour la relance de la croissance	Appuyer les réformes économiques d'amélioration de la gouvernance pour le développement du secteur privé. Il s'agit de : -La réforme du système judiciaire -La réforme de l'administration publique -La réforme du système de passation des marchés publics -La réforme du système financier		Projet d'appui institutionnel pour la gouvernance et le renforcement du secteur privé			-Les délais de création et d'enregistrement des entreprises sont réduits - la rigidité du marché de travail est réduite -Les délais de mise en œuvre des contrats sont réduits -Les délais d'appel d'offre des marchés publics sont réduits -Les entreprises publiques non stratégiques sont

**ANNEXE II**

**Page 2 de 2**

		-La privatisation des entreprises non stratégiques					privatisées -La VA du secteur industriel dans le PIB est augmentée -La part des investissements privés nationaux dans le total des investissements privés est augmentée
Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie	Amélioration de la gouvernance	Soutenir les réformes par un appui institutionnel à la Cour des comptes au Ministère de la Justice		Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles	Third social action Fund (Banque mondiale et UE) -EMTA (Banque mondiale)		-Les capacités de la Cour des comptes sont renforcées -Les capacités de l'Institut d'études judiciaires sont renforcées -L'école nationale d'administration est créée et la formation de formateurs est assurée
Réhabiliter les infrastructures économiques	Amélioration des infrastructures de base						

## ANNEXE III

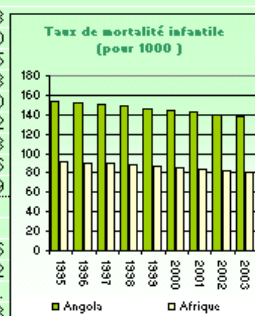
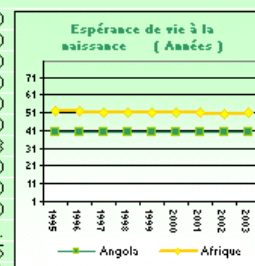
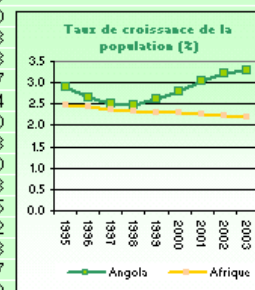
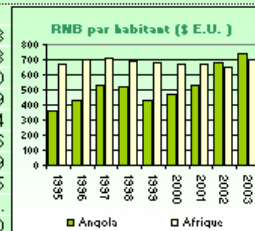
## Objectifs du millénaire pour le développement

Objectif	1990	1996	1998	2001	2015
<b>1. Réduire de 50% le nombre de personnes vivant au dessous de \$EU 1/j entre 1990 et 2015</b>					
<b>Indicateurs</b>	36	61		68	34
1.1 % de la population vivant au dessous du seuil d'un régime alimentaire nécessaire à la reproduction de l'énergie humaine	33,3	ND		ND	ND
1.2 % des enfants mal nourris	ND	53,1		45,2	22,6
<b>2. Assurer l'éducation universelle en 2015</b>					
<b>Indicateurs</b>					
2.1 Taux brut de scolarisation primaire	91,5		86,3	ND	ND
2.2 Taux de scolarisation primaire net	45,5		55,0		100
<b>3. Promouvoir l'égalité homme femme</b>					
<b>Indicateurs</b>					
3.1 Taux de scolarisation primaire des garçons	59,4		58,8		100
3.2 Taux de scolarisation primaire fille	31,8		51,2		100
4. Réduire de 2/3 la mortalité infantile d'ici 2015	292	274		250	96
5. Réduire de ¼ le taux de mortalité maternelle en 2015	800	1300		1850	200
<b>6. Lutter contre la propagation du SIDA et les autres maladies transmissibles</b>					
<b>Indicateurs</b>					
6.1 Taux de prévalence du HIV/SIDA	ND	ND	ND	5,5	ND
6.2 Paludisme	9		12	7	5
6.3 Tuberculose	15.132		15.058	19.703	
6.4 Maladie du sommeil	1498	6726	6068	ND	ND
<b>7. Assurer le développement durable</b>					
<b>Indicateurs</b>					
7.1 % de protection des terres arables pour maintenir la biodiversité	7,0	ND	ND	7,0	12
<b>8. Développer un partenariat global de développement</b>					
<b>Indicateurs</b>					
Aide publique par tête en \$US				23	
Lignes téléphoniques pour 100 h				0,59	

## Angola

### INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

Année	Pays en		Pays		
	Angola	Afrique	dévelop-	dévelop-	
			pement	pés	
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		1 247	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2003	13.6	849.5	5 024.6	1 200.3
Population urbaine (% of Total)	2003	37.7	39.2	43.1	78.0
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2003	10.9	28.3	60.6	22.9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$EU)	2003	740	704	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2003	45.5	43.3	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2003	46.3	41.0	39.7	44.9
Valeur de l'indice sexospécifique de dévelop. humain	1999	...	0.476	0.655	0.905
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2002	166	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$1 par Jour (%)	1995	...	46.7	23.0	20.0
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2003	3.3	2.2	1.7	0.6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2003	5.0	3.8	2.9	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2003	49.4	42.0	32.4	18.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2003	2.8	3.3	5.1	14.3
Taux de dépendance (%)	2003	101.2	86.1	61.1	48.3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2003	97.3	99.0	103.3	94.7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2003	22.0	24.0	26.9	25.4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2003	40.1	50.7	62.0	78.0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2003	41.5	51.7	66.3	79.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2003	51.9	37.0	24.0	12.0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2003	23.4	15.2	8.4	10.3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2003	138.2	30.6	60.9	7.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2003	243.4	133.3	79.8	10.2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1992	1,500	661	440	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2003	7.1	4.9	2.8	1.7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1990-99	...	40.0	59.0	74.0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1997	7.6	57.6	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1997	114.5	105.8	98.0	782.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	1992	17.0	44.0	56.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2002	50.0	64.4	78.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	1991	24.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2002	30.0	42.6	52.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SI	2003	4.05	6.4	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	122.3	109.7	144.0	11.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2003	62.0	81.0	82.0	93.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2003	62.0	71.7	73.0	90.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1996	40.6	25.9	31.0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2002	2 083	2 444	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1991	3.9	3.3	1.8	6.3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2000	74.0	88.7	91.0	102.3
Primaire - Filles	2000	69.0	80.3	105.0	102.0
Secondaire - Total	2001	19.0	42.9	88.0	99.5
Secondaire - Filles	2001	17.0	41.3	45.8	100.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1990-97	...	46.3	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2000	...	36.9	26.6	1.2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2002	...	28.4	19.0	0.8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2000	...	45.2	34.2	1.6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	2.6	5.7	3.9	5.9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2003	2.4	6.2	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	1.0	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	1.0	10.9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1998	0.5	1.2	1.9	12.3



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population

Notes: n.a. Non Applicable

... Donnée Non Disponible

## Angola : Indicateurs macroéconomiques : 2001-2005

	2001	2002	2003	2004	2005
		Prél.	Rev.	Prog.	Project.
<b>Variation annuelle en % sauf indications contraires</b>					
<b>Comptes nationaux et prix</b>					
PIB aux prix constants	3,1	14,4	3,4	11,2	13,8
Dont : PIB hors pétrole	9,4	7,9	9,8	8,8	9,9
Indice des prix à la consomm. (moyenne 12 mois)	153	109	98	44	20
Indice des prix à la consomm. (fin de période)	116	106	77	31	15
PIB/tête (en millions de \$US)	651	764	950	1.305	1.550
<b>Secteur extérieur</b>					
Exportations fob	-16,2	25,5	14,2	44,2	26,5
Exp .pétrolières	-17,1	29,6	13,4	47,8	27,4
Exp. non pétrolier	-8,6	-7,8	22,7	6,5	13,2
Importations fob	4,6	18,3	45,7	22,8	28,4
Exportations (volume)	-0,9	21,3	-2,8	14,5	18,4
Importations (volume)	2,6	13,8	31,9	29,6	36,1
Taux de change effectif nominal	-60,1	-47,2	-47,1	-10,9	---
Taux de change effectif réel	13	1,8	18,3	15,9	---
Termes de l'échange	-13,9	1,4	4,2	17,9	5,9
<b>Monnaie et crédit (fin de période)</b>					
Avoirs intérieurs nets	54	48	22	-94	-9
Masse monétaire	163	158	67	46	23
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne M2)	20	19,5	19,3	19,7	19,8
Taux d'intérêt créditeur sur dép.à terme de 3 mois ; en %)	128	109	81	50	---
<b>En % du PIB sauf indications contraires</b>					
<b>Opérations financières de l'Etat</b>					
Recettes totales	45,1	40,5	37,5	37,2	38,4
Dont recettes non pétrolières	35,9	31	28,2	28,7	28,8
Dons	2,4	00	0,8	0,1	0,3
Dépenses totales <sup>3</sup>	48,7	49,9	44,6	41,2	34,7
Solde budgétaire global (base engagement)	-3,6	-9,3	-7,1	-4,0	3,7
Solde budgétaire hors pétrole	-39,5	-40,4	-35,3	-32,6	-25,1
Solde budgétaire global (base caisse)	-4,8	-1,6	-6,5	-2,5	3,9
<b>Secteur extérieur</b>					
Solde courant (transferts inclus)	-14,9	-1,4	-5,2	6,8	4,7
Dette publique extérieure en % du PIB	81,3	81,0	69,9	48,6	37,6
Service de la dette en % des exportations	141,4	40,0	39,0	23,4	18,5
<b>En millions de \$ US sauf indications contraires</b>					
PIB nominal	8.936	10.792	13.825	19.535	23.891
Avoirs extérieurs nets (fin de période)	565	347	790	2.152	2.577
Avoirs extérieurs bruts ( fin de période)	766	399	800	2.163	2.588
En mois d'importations de biens et services	1,5	0,7	0,9	1,8	2,,1
Source : Autorités angolaises et FMI					

## ANNEXE VI

### Angola: PIB aux prix constants de 1992, en milliards de kwanzas

	2001	2002	2003	2004	2005
Agriculture, forêt et pêche	16.1	38.1	84.9	96.8	110.3
Industries extractives	113.1	273.5	545.4	618.0	717.1
Pétrole et gaz	100.9	251.0	498.5	568.3	664.9
Diamant	12.1	22.5	46.9	49.7	52.2
Industries manufacturières	7.6	17.6	39.3	44.4	48.8
Electricité et eau	0.1	0.2	0.4	0.4	0.5
Construction	7.1	16.4	36.8	42.3	47.8
Commerce et services	30.4	67.1	146.8	161.5	177.6
Services non échangeables	18.4	50.3	155.9	163.7	171.9
Impôts indirects	4.3	8.5	22.0	19.9	33.5
PIB aux prix constants	197.1	471.7	1,031.5	1,147.0	1,307.6

Source: Autorités angolaises et FMI

## Angola : Opérations financières de l'Etat :2001-2005

	2001	2002	2003	2004	2005
				Est.	Proj.
	(En % du PIB ; sauf indications contraires)				
<b>Recettes</b>	45.1	40.5	37.5	37.2	38.4
Recettes au prix du pétrole de long terme				<b>34.5</b>	<b>33.5</b>
<b>Recettes fiscales</b>	44.7	40.0	37.0	36.5	37.2
Pétrolières	35.9	31.0	28.2	28.7	28.8
Non pétrolières	8.8	9.0	8.9	7.9	8.5
<b>Recettes non fiscales</b>	0.3	0.4	0.5	0.7	1.2
<b>Dépenses</b>	48.7	49.9	44.6	41.2	34.7
<b>Dépenses courantes</b>	35.6	36.9	36.7	32.2	25.6
Salaires	8.1	11.3	12.5	11.7	11.2
Biens et services	17.0	19.7	15.9	12.1	8.5
Intérêts échus	5.0	3.3	1.8	2.4	2.5
Intérieurs	0.0	0.0	0.1	0.6	2.0
Extérieurs	5.0	3.3	1.8	1.7	1.8
Transferts	5.4	2.7	6.4	6.0	3.5
dont subventions (carburants et autres)	3.6	2.9	4.8	3.9	0.8
<b>Dépenses en Capital et autres 1/</b>	11.3	10.7	6.8	5.4	9.3
Dépenses en capital financées par le Trésor public	6.4	7.1	7.7	6.0	8.0
Dépenses en capital financées sur ressources extérieures					1.3
Discrepancy (unclassified/unexplained)	4.0	3.3	-0.8	-0.6	0.0
Déficit de la BNA	1.8	2.3	0.7	0.5	0.4
Prêts nets à Sonangol				2.7	-0.5
<b>Solde global (base engagement)</b>	-3.6	-9.4	-7.1	-4.0	3.7
Solde global (base engagement au prix du pétrole à LT)				<b>-11.6</b>	<b>-6.1</b>
variation des arriérés nets	-1.2	7.8	0.7	1.5	0.3
Interne	-3.8	6.8	0.4	0.4	-0.8
Intrêts extérieurs	2.6	1.0	0.2	1.1	1.1
Solde global (base caisse)	-4.8	-1.6	-6.5	-2.5	3.9
<b>Financement</b>	4.8	1.6	6.5	2.5	-3.9
Royalties de pétrole (net)	2.2	2.9	0.0	1.5	0.0
Dons	2.4	0.0	0.8	0.1	0.3
<b>Financement extérieur (net)</b>	-5.2	-5.1	3.5	6.0	-2.8
Prêts nets	-5.3	-5.1	1.6	6.0	-2.8
Tirages	13.1	8.7	11.4	12.7	2.1
Amortissement	-18.3	-13.0	-9.8	-6.6	-4.9
Prêts à CT nets	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0
Allegement de la dette	0.0	0.0	1.9	0.0	0.0
<b>Financement interne (net)</b>	5.4	3.8	2.2	-2.8	-1.4
Crédits bancaires 2/	5.8	3.7	0.8	-5.1	-5.9
Contreparties des dépôts du gouvernement à l'étranger 3/	0.0	0.1	-1.0	-2.0	2.5
Obligations	0.0	0.0	2.4	-2.5	1.1
Gap de financement (=surfinancement)	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0
<b>Pour mémoire</b>					
PIB nominal ( en milliards de kwanzas)	197	472	1,031	1,630	2,308
PIB nominal ( en millions de \$US)	8,936	10,792	13,825	19,535	23,891
Dette publique extérieure en % du PIB	81	81	70	49	38
Production de pétrole en millions de barils	270	326	319	363	438
Prix du pétrole angolais en \$US par baril	22.7	23.7	28.2	36.4	39.2
Production de pétrole en millions de \$US	6,144	7,739	9,007	13,245	16,763
Taux d'inflation moyen en %	152.6	108.9	98.3	43.6	20.1
Taux de change (moyenne de la période)	22.1	43.7	74.6	83.4	...
Solde budgétaire hors pétrole/PIB	-39.5	-40.4	-35.3	-326.0	-25.1
Solde budgétaire base engagement /RNDB (en %) 4/	-4.3	-11.0	-8.1	-4.5	4.1
Taux de croissance annuel des dépenses non pétrolières en terme	-29.3	17.4	-1.3	-5.0	3.3
Sources: Autorités angolaises ; estimations et projections du FMI.					
1/ y compris les fiscal discrepancy.					
2/ La différence entre les revenus estimés et les revenus pétroliers au prix de pétrole à LT est reflétée dans les dépôts du gouvernement et dans les réserves internationales.					
3/ Estimations					
4/ Revenu National Disponible Brut .					

Angola: Situation Monétaire , 2001-2005					
	2001	2002	2003	2004	2005
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.
					Proj.
	(En milliards de kwanzas)				
Avoirs extérieurs nets	48.5	94.5	129.7	308.0	389.5
Réserves internationales nettes	17.7	20.0	36.9	182.7	242.3
Réserves brutes	24.1	23.0	37.7	172.7	243.3
BNA	23.4	22.0	50.1	128.3	243.3
Dépôts du gouvernement à l'étranger 1/	0.7	1.0	-12.4	55.3	...
Engagement extérieurs – CT	-6.4	-3.0	-0.8	-1.0	-1.1
Autres avoirs extérieurs	-1.5	-3.3	-1.4	-1.5	-1.5
Banques Commerciales	32.3	77.8	94.4	126.8	148.8
Avoirs intérieurs nets	-6.8	13.1	50.6	-44.7	-64.4
Crédit interne net	-1.2	26.8	65.0	45.0	-23.2
Créances nettes sur l'Etat	-9.4	2.1	7.0	-59.8	-196.3
Crédits à l'économie	8.2	24.7	58.0	104.8	173.1
Contrepartie des dépôts du gouvernement à l'étranger 1/	-0.75	-1.0	12.4	-55.3	...
Autres postes nets	-4.9	-12.7	-26.9	-34.3	-41.2
M3	41.7	107.6	180.3	263.3	325.1
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	41.4	107.0	177.9	238.3	293.1
Monnaie	30.2	69.4	127.0	167.3	194.2
Billets en circulation	8.2	20.9	35.4	38.6	38.8
Dépôts à vue	22.0	48.6	91.6	128.7	155.3
Monnaie locale	5.5	11.1	33.9	54.8	64.5
Monnaies étrangères	16.5	37.4	57.7	73.9	90.9
Quasi-monnaie	11.2	37.5	50.9	71.0	98.9
Dépôts en monnaie locale	0.9	1.9	3.9	6.7	19.8
Dépôts en monnaie étrangère	10.3	35.6	47.1	64.3	79.1
Repurchase agreements	0.3	0.6	2.4	25.0	32.0
<b>Pour mémoire :</b>					
Taux de change officiel (kwanzas par U.S. dollar, fin de période)	32	59	79	86	...
Taux de croissance de M3 (en %)	163	158	67	46	23
Crédit à l'économie (variation annuelle )	276	200	135	81	65
Ratio des dépôts en devises/M3 (en %)	64	68	58	52	52
Ratio des dépôts en devises/ total des dépôts (en %)	81	85	73	69	69
Avoirs extérieurs nets (en millions de \$ U.S. )	1,529	1,617	1,964	3,525	3,615
Avoirs	1,934	1,852	2,084	3,739	3,794
Engagements	405	235	121	168	180
Dépôts de l'Etat	349	472	614	2,061	3,024
Base monétaire (in billions of kwanzas)	18.6	38.8	70.7	91.7	107.5
Multiplicateur de la monnaie	2.2	2.8	2.5	2.6	2.7

Sources: Banque Nationale d'Angola (BNA); et estimations et projections du FMI.

Angola: Balance des Paiements, 2001-2005					
	2001	2002	2003	2004	2005
				Est.	Proj.
(En millions de \$ U.S)					
Compte courant	-1,329	-150	-720	1,324	1,121
dont : seteur pétrolier	1,971	4,605	4,857	8,874	10,305
Balance commerciale	3,457	4,568	4,028	6,983	8,705
Exportations, f.o.b.	6,636	8,328	9,508	13,715	17,351
Pétrole brut	5,792	7,548	8,533	12,646	16,119
Pétrole Raffiné et gaz	113	105	147	187	234
Diamants	689	638	788	838	949
Autres	43	36	40	44	48
Importations, f.o.b.	-3,179	-3,760	-5,480	-6,732	-8,646
Secteur pétrolier	-1,178	-1,393	-2,022	-1,927	-2,277
Secteur non pétrolier	-2,001	-2,367	-3,458	-4,804	-6,369
Services (net)	-3,316	-3,115	-3,120	-3,403	-5,198
Recettes	203	207	201	221	243
Dépenses	-3,518	-3,322	-3,321	-3,625	-5,436
Secteur pétrolier	-2,643	-1,550	-1,654	-1,845	-3,537
Secteur Non-pétrolier	-875	-1,772	-1,667	-1,780	-1,899
Revenus (nets)	-1,561	-1,635	-1,726	-2,358	-2,541
Recettes	...	18	12	13	15
Dépenses	...	-1,652	-1,739	-2,371	-2,556
dont : secteur pétrolier	-1,051	-1,100	-1,264	-1,743	-1,797
Dont : intérêt dûs	-539	-354	-268	-360	-483
Transferts courants (nets)	91	32	99	102	150
Opérations financières et compte de capital	486	-402	855	488	-964
Transferts de capitaux (net)	4	0	0	0	0
Investissements Directs (net)	2,146	1,643	1,652	677	404
Dont secteur pétrolier	...	1,672	3,505	677	654
Prêts à MLT	-618	-162	298	807	-861
Tirages	1,619	1,279	1,890	2,414	500
Amortissement	-2,237	-1,441	-1,592	-1,606	-1,361
Autre capital (net,y compris erreurs et omissions)	-1,045	-1,883	-1,095	-997	-507
Solde global	-842	-551	136	1,812	157
Réserves internationales nettes (- augmentation)	508	207	-466	-1,362	-425
Financement Exceptionnel	334	344	330	-450	268
Pour mémoire :	(En % du PIB)				
Compte courant	-14.9	-1.4	-5.2	6.8	4.7
<i>Compte courant aux prix de LT du pétrole</i>	...	...	...	1.7	-4.5
Balance commerciale	38.7	42.3	29.1	35.7	36.4
Exportations de biens et services	76.5	79.1	70.2	71.3	73.6
Importations de biens et services	74.9	65.6	63.7	53.0	58.9
Dette Extérieure (en milliards de dollars)	7.3	8.7	9.7	9.5	9.0
Dette extérieure	81.3	81.0	69.9	48.6	37.6
Ratio du service de la dette 2/	141.1	40.0	39.0	23.4	18.5
Réserves internationales brutes (fin de période)	732	375	800	2,163	2,588
En mois d'importations de BS 3/	1.2	0.5	0.9	1.8	1.8
En mois d'importations de BS non pétroliers 3/	2.1	0.9	1.5	3.1	3.2
En mois de service de la dette 3/	4.9	2.4	4.9	14.1	19.8
	(Variation en %)				
Exportations de biens	-16.2	25.5	14.2	44.2	26.5
Importations de biens	4.6	18.3	45.7	22.8	28.4
Exportations en volumes	-0.9	21.3	-2.8	14.5	18.4
Importations en volumes	2.6	13.8	31.9	29.6	36.1
Termes de l'échange	-13.9	1.4	4.2	17.9	5.9

Sources: Banque Nationale d'Angola ; estimations et projections du FMI.

1/ Y compris les intérêts de retard de 1999-2004. La partie restante du stock des arriérés est supposée être rééchelonnée à la fin de l'année.

2/ En% des exportations de BS non compris les dépenses liées au secteur pétrolier.

3/ En mois d'importations de l'année prochaine ou du service de la dette à MLT. Pour l'année 2003, il s'agit de données courantes.

Angola: Balance des Paiements, projections: 2005-2009					
	2005	2006	2007	2008	2009
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(En millions de \$ U.S)					
Compte courant	1,121	-1,398	1,193	1,019	1,131
dont : seteur pétrolier	10,305	13,241	16,035	17,644	18,896
Balance commerciale	8,705	12,385	15,883	15,333	15,545
Exportations, f.o.b.	17,351	22,333	27,104	27,613	28,234
Pétrole brut	16,119	20,905	25,464	25,798	26,230
Pétrole Raffiné et gaz	234	299	362	368	375
Diamants	949	1,076	1,219	1,381	1,564
Autres	48	53	59	66	74
Importations, f.o.b.	-8,646	-9,948	-11,220	-12,280	-12,689
Secteur pétrolier	-2,277	-2,391	-2,761	-2,899	-3,044
Secteur non pétrolier	-6,369	-7,558	-8,459	-9,380	-9,644
Services (net)	-5,198	-7,033	-8,537	-7,440	-6,602
Recettes	243	268	294	324	356
Dépenses	-5,436	-7,301	-8,831	-7,764	-6,958
Secteur pétrolier	-3,537	-5,273	-6,668	-5,255	-4,280
Secteur Non-pétrolier	-1,899	-2,027	-2,164	-2,509	-2,678
Revenus (nets)	-2,541	-4,104	-6,304	-6,924	-7,862
Recettes	15	16	18	20	22
Dépenses	-2,556	-4,120	-6,322	-6,944	-7,884
dont : secteur pétrolier	-1,797	-2,586	-3,415	-4,285	-5,199
Dont : intérêt dûs	-483	-478	-445	-409	-421
Transferts courants (nets)	150	150	150	50	50
Opérations financières et compte de capital	-964	-646	-896	-1,093	-752
Transferts de capitaux (net)	0	0	0	0	0
Investissements Directs (net)	404	387	395	234	-142
Dont secteur pétrolier	654	287	95	-266	-442
Prêts à MLT	-861	-590	-801	-259	564
Tirages	500	500	500	1,000	1,500
Amortissement	-1,361	-1,090	-1,301	-1,259	-936
Autre capital (net, y compris erreurs et omissions)	-507	-443	-491	-1,068	-1,173
Solde global	157	752	296	-74	379
Réserves internationales nettes (- augmentation)	-425	-752	-297	74	-379
Financement Exceptionnel	268	0	0	0	0
Pour mémoire :	(En % du PIB)				
Compte courant	4.7	4.8	3.5	3	3
<i>Compte courant aux prix de LT du pétrole</i>	-4.5	1.3	1.4	0.1	1.9
Balance commerciale	36.4	42.5	46.5	42.5	40.9
Exportations de biens et services	73.6	77.6	80.1	77.4	75.2
Importations de biens et services	58.9	59.2	58.7	55.5	51.7
Dette Extérieure (en milliards de dollars)	9.0	8.4	7.6	7.3	7.9
Dette extérieure	37.6	28.8	22.2	20.3	20.7
Ratio du service de la dette 2/	18.5	12.7	12.0	10.8	8.4
Réserves internationales brutes (fin de période)	2,588	3,340	3,637	3,562.0	3,942.0
En mois d'importations de BS 3/	1.8	2.0	2.2	2.2	2.1
En mois d'importations de BS non pétroliers 3/	3.2	3.8	3.7	3.5	3.1
En mois de service de la dette 3/	19.8	23.0	26.2	25.6	34.9
	(Variation en %)				
Exportations de biens	26.5	28.7	21.4	1.9	2.2
Importations de biens	28.4	15.1	12.8	9.4	3.3
Exportations en volumes	18.4	38.4	28.7	4.3	3.2
Importations en volumes	36.1	15.4	12.3	9.3	3.3
Termes de l'échange	5.9	-7.5	-6.6	-3.4	-2.0

Sources: Banque Nationale d'Angola ; estimations et projections du FMI.

1/ Y compris les intérêts de retard de 1999-2004. La partie restante du stock des arriérés est supposée être rééchelonnée à la fin de 2005.

2/ En% des exportations de BS non compris les dépenses liées au secteur pétrolier.

3/ En mois d'importations de l'année prochaine ou du service de la dette à MLT. Pour l'année 2003, il s'agit de données courantes.

## ANNEXE XI

<b>Angola: Besoins et sources de financement extérieurs</b>					
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>A-Besoins de financement extérieurs</b>	<b>-815.0</b>	<b>-594.0</b>	<b>-554.0</b>	<b>-216.0</b>	<b>-235.0</b>
Compte Courant (non compris les transferts officiels)	971	1248	1044	969	1080
Amortissement des prêts	-1,361	-1090	-1,301	-1,259	-936
Augmentation des avoirs extérieurs	-425	-752	-297	74	-379
<b>B-Total des financements identifiés</b>	<b>815</b>	<b>594</b>	<b>554</b>	<b>216</b>	<b>235</b>
Financement exceptionnel	268	0	0	0	0
Décaissements au titre des engagements existants	547	594	554	216	235
Transferts	150	150	150	50	50
Tirage sur Prêts	500	500	500	1000	1500
Autres flux de capitaux nets	-507	-443	-491	-1068	-1173
IDE	404	387	395	234	-142
<b>C-Déficit de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
Sources: Chiffres de la balance des paiements du FMI et estimations du staff de la BAD					